

À la rentrée 2024, l'enseignement du premier degré public et privé sous contrat regroupe 47 400 écoles en France, soit 380 écoles de moins qu'à la rentrée 2023 (1)(2). Cette baisse s'explique en partie par des regroupements administratifs d'écoles, notamment d'écoles maternelles et élémentaires géographiquement très proches, afin de former une école primaire. Dans certains cas, ces regroupements administratifs ne conduisent pas à la fermeture des sites d'enseignement.

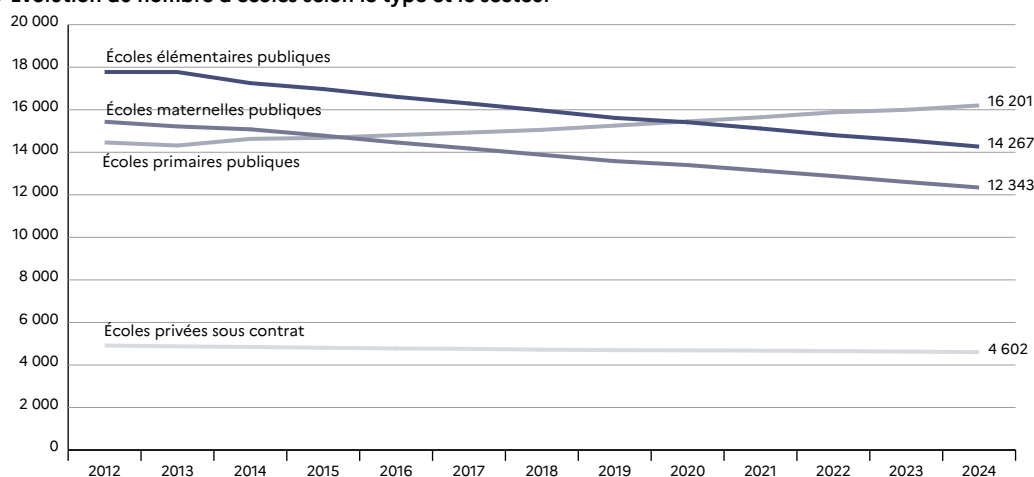
Comme depuis 2014, cette évolution est davantage marquée dans le secteur public : -0,8% contre -0,6% pour les écoles privées sous contrat. Dans le secteur public, si le nombre d'écoles maternelles et élémentaires diminue (respectivement -260 et -295 par rapport à la rentrée 2023), le nombre d'écoles

primaires, accueillant à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire, augmente (+203).

Dans le secteur privé sous contrat, la quasi-totalité des écoles sont des écoles primaires. Ces écoles primaires privées sous contrat accueillent en moyenne 186 élèves, contre 127 dans les écoles primaires publiques (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (150) et les écoles maternelles qui en accueillent le moins (99).

Dans le secteur public, 3 400 écoles sont à classe unique, soit 8% d'entre elles, et 44% des écoles publiques ont moins de cinq classes (4)(5). Dans le secteur privé sous contrat, 1% des écoles sont à classe unique et 33% comptent moins de cinq classes.

### 1 Évolution du nombre d'écoles selon le type et le secteur



► Champ : France.

Lecture : à la rentrée 2024, le nombre d'écoles primaires publiques s'élève à 16 201.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

**Élèves de niveau préélémentaire ou élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires** – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau pré-élémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, les « écoles élémentaires » décrivent les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.01 ; 24.41.

Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

## 2 Évolution du nombre d'écoles selon le type et le secteur

	2012	2014	2016	2018	2020	2022	2023	2024
Écoles maternelles	15 435	15 079	14 462	13 881	13 399	12 881	12 603	12 343
Écoles élémentaires	17 775	17 252	16 608	15 966	15 411	14 806	14 562	14 267
Écoles primaires	14 462	14 631	14 807	15 055	15 452	15 881	15 998	16 201
<b>Total public</b>	<b>47 672</b>	<b>46 962</b>	<b>45 877</b>	<b>44 902</b>	<b>44 262</b>	<b>43 568</b>	<b>43 163</b>	<b>42 811</b>
Écoles maternelles	70	69	59	54	45	43	40	36
Écoles élémentaires	170	158	153	155	142	132	131	120
Écoles primaires	4 674	4 619	4 563	4 510	4 500	4 477	4 458	4 446
<b>Total privé sous contrat</b>	<b>4 914</b>	<b>4 846</b>	<b>4 775</b>	<b>4 719</b>	<b>4 687</b>	<b>4 652</b>	<b>4 629</b>	<b>4 602</b>
<b>Ensemble</b>	<b>52 586</b>	<b>51 808</b>	<b>50 652</b>	<b>49 621</b>	<b>48 949</b>	<b>48 220</b>	<b>47 792</b>	<b>47 413</b>

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

**Lecture :** à la rentrée 2024, l'enseignement du premier degré public et privé sous contrat regroupe 47 413 écoles.

## 3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école et le secteur à la rentrée 2024

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	98,7	150,3	126,5	126,4
Privé sous contrat	101,7	155,6	186,2	184,7
<b>Public + privé sous contrat</b>	<b>98,7</b>	<b>150,4</b>	<b>139,3</b>	<b>132,1</b>

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

**Lecture :** à la rentrée 2024, les écoles maternelles publiques accueillent en moyenne 98,7 élèves.

## 4 Nombre d'écoles selon le nombre de classes, le type d'école et le secteur à la rentrée 2024

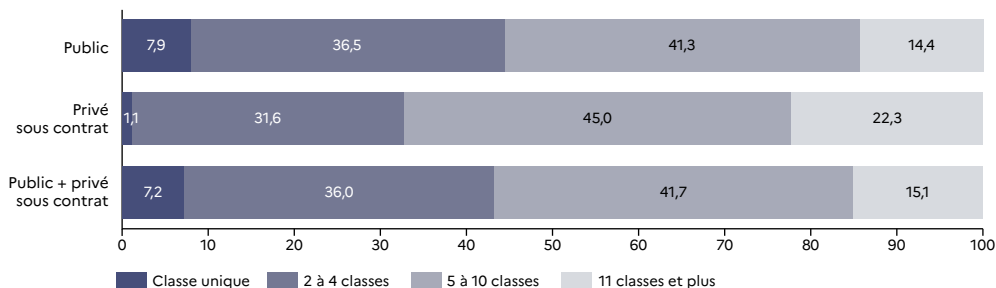
Nombre de classes	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
1	873	1 846	646	3 365
2	1 295	1 466	2 188	4 949
3	2 270	596	2 424	5 290
4	2 447	668	2 267	5 382
5 à 10	5 158	6 126	6 394	17 678
11 et plus	300	3 565	2 282	6 147
<b>Total</b>	<b>12 343</b>	<b>14 267</b>	<b>16 201</b>	<b>42 811</b>
1	6	11	35	52
2	8	29	332	369
3	5	8	479	492
4	5	8	579	592
5 à 10	11	39	2 023	2 073
11 et plus	1	25	998	1 024
<b>Total</b>	<b>36</b>	<b>120</b>	<b>4 446</b>	<b>4 602</b>
<b>Total public + privé sous contrat</b>	<b>12 379</b>	<b>14 387</b>	<b>20 647</b>	<b>47 413</b>

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

**Lecture :** à la rentrée 2024, 873 écoles maternelles publiques sont composées d'une classe unique.

## 5 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le secteur à la rentrée 2024 (en %)



► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

**Lecture :** à la rentrée 2024, 7,9% des écoles publiques sont à classe unique.

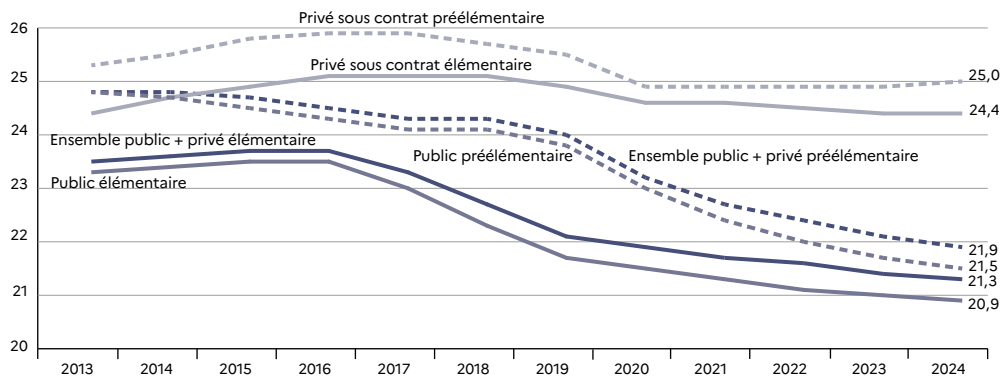
À la rentrée 2024, le nombre de classes est en légère baisse dans le premier degré : 254 100 dans le secteur public (soit -0,6% en un an) et 34 400 dans le secteur privé sous contrat (soit -0,1%) (2). Dans les écoles primaires, les classes peuvent être constituées uniquement d'élèves de niveau préélémentaire, uniquement d'élèves de niveau élémentaire ou être mixtes (3). Les classes mixtes sont toutefois assez peu répandues : 8 100 dans les écoles publiques (soit 3%) et 1 800 dans les écoles privées sous contrat (5%).

Dans le secteur privé sous contrat, le **nombre d'élèves par classe** est stable depuis 2020. Plus élevé que dans le public, il est de 25,0 en préélémentaire et de 24,4 en élémentaire (1)(4). Dans le public, la taille des classes

est à la baisse, celle-ci s'expliquant principalement par les mesures de dédoublement des classes en éducation prioritaire : celles de CP et CE1 entre les rentrées 2017 et 2019 puis celles de grande section depuis 2020. La taille des classes de CP en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) est ainsi passée de 21,7 élèves en 2015 à 12,7 élèves en 2024 (5). Quant aux classes de grande section, si elles comptent toujours plus d'élèves que celles de CP et de CE1, elles accueillent 14,5 élèves en moyenne en REP+ en 2024, contre 23,6 en 2015.

Les classes sont plus chargées dans le secteur privé, qui ne comprend aucune école en éducation prioritaire. En particulier, 15% des classes préélémentaires et 10% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus (6).

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le niveau de formation et le secteur



► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat, hors ULIS.

LECTURE : à la rentrée 2024, les classes de niveau préélémentaire des écoles publiques accueillent en moyenne 21,5 élèves.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

**Diapre** est un dispositif de remontée de données individuelles du premier degré qui couvre, à la rentrée 2024, la totalité des élèves des écoles publiques et 99,4% des élèves des écoles privées sous contrat.

**Nombre d'élèves par classe (E/C)** – Lorsqu'une classe est mixte, le calcul du E/C consiste à comptabiliser les élèves dans leurs niveaux respectifs. Par exemple, si une classe est constituée de 5 élèves de préélémentaire et de 15 élèves de CP, le E/C préélémentaire intégrera 5 élèves au numérateur et 0,25 classe au dénominateur, tandis que le E/C élémentaire intégrera 15 élèves au numérateur et 0,75 classe au dénominateur.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 24.01 ; 23.39.

## 2 Évolution du nombre de classes selon le secteur

	2013	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Public	246 274	249 172	251 395	251 052	254 358	256 491	257 039	256 999	255 662	254 103
Privé sous contrat	34 148	34 733	35 221	34 975	35 022	35 186	34 865	34 721	34 484	34 435
<b>Ensemble public + privé</b>	<b>280 422</b>	<b>283 905</b>	<b>286 616</b>	<b>286 027</b>	<b>289 380</b>	<b>291 677</b>	<b>291 904</b>	<b>291 720</b>	<b>290 146</b>	<b>288 538</b>

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

## 3 Nombre de classes selon le type d'école, le niveau de formation et le secteur à la rentrée 2024

Type d'école	Niveau de formation	Public	Privé sous contrat	Public + privé sous contrat
Écoles maternelles	Classes préélémentaires	56 863	148	57 011
	Classes élémentaires	101 367	762	102 129
Écoles primaires	Classes préélémentaires	30 915	10 537	41 452
	Classes élémentaires	56 723	21 196	77 919
	Classes mixtes	8 106	1 785	9 891
<b>Ensemble des écoles</b>		<b>253 974</b>	<b>34 428</b>	<b>288 402</b>

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le secteur et le niveau de formation

Niveau	Public			Privé sous contrat			Public + privé sous contrat		
	2015	2019	2024	2015	2019	2024	2015	2019	2024
Petite section	24,5	24,0	22,7	26,0	25,5	25,3	24,7	24,1	23,0
Moyenne section	24,8	24,2	22,6	26,0	25,6	25,2	24,9	24,3	22,9
Grande section	24,7	23,8	20,0	25,6	25,5	24,8	24,8	24,0	20,5
<b>Préélémentaire</b>	<b>24,5</b>	<b>23,8</b>	<b>21,5</b>	<b>25,8</b>	<b>25,5</b>	<b>25,0</b>	<b>24,7</b>	<b>24,0</b>	<b>21,9</b>
CP	22,4	19,1	18,5	23,8	23,4	23,0	22,5	19,6	19,0
CE1	23,2	19,9	19,0	24,5	24,5	23,9	23,4	20,4	19,5
CE2	23,8	23,3	22,1	25,1	25,2	24,7	23,9	23,5	22,5
CM1	24,0	23,6	22,6	25,5	25,6	25,1	24,2	23,9	23,0
CM2	24,2	23,8	22,8	25,8	25,9	25,4	24,4	24,1	23,2
<b>Élémentaire</b>	<b>23,5</b>	<b>21,7</b>	<b>20,9</b>	<b>24,9</b>	<b>24,9</b>	<b>24,4</b>	<b>23,7</b>	<b>22,1</b>	<b>21,3</b>
<b>Total</b>	<b>23,9</b>	<b>22,5</b>	<b>21,1</b>	<b>25,2</b>	<b>25,1</b>	<b>24,6</b>	<b>24,0</b>	<b>22,8</b>	<b>21,5</b>

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, hors ULIS.

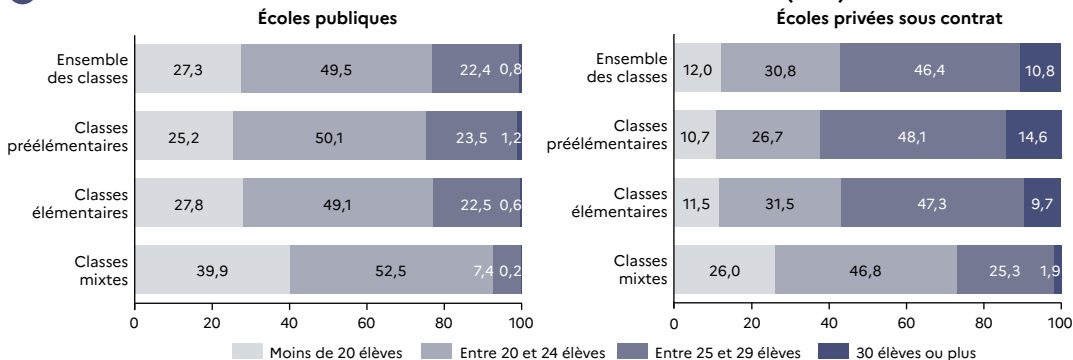
## 5 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe dans les écoles publiques selon le type d'école et le niveau de formation

Niveau	REP+			REP			Public hors EP		
	2015	2023	2024	2015	2023	2024	2015	2023	2024
Petite section	23,3	21,8	21,6	23,4	21,7	21,6	24,8	23,0	23,0
Moyenne section	23,6	21,7	21,4	23,7	21,5	21,3	25,1	23,1	22,9
Grande section	23,6	14,5	14,5	23,7	15,5	14,5	25,0	22,4	22,3
<b>Préélémentaire</b>	<b>23,2</b>	<b>18,5</b>	<b>18,2</b>	<b>23,4</b>	<b>18,9</b>	<b>18,2</b>	<b>24,9</b>	<b>22,8</b>	<b>22,6</b>
CP	21,7	12,6	12,7	21,8	12,8	12,8	22,5	21,0	20,9
CE1	22,6	12,8	12,8	22,7	13,0	13,0	23,3	21,8	21,6
CE2	22,9	21,0	20,8	23,1	20,7	20,5	24,0	22,8	22,6
CM1	23,0	21,7	21,3	23,3	21,3	21,2	24,3	23,2	23,0
CM2	23,1	21,6	21,4	23,4	21,5	21,3	24,4	23,4	23,2
<b>Élémentaire</b>	<b>22,6</b>	<b>16,8</b>	<b>16,7</b>	<b>22,8</b>	<b>16,8</b>	<b>16,8</b>	<b>23,7</b>	<b>22,4</b>	<b>22,3</b>
<b>Total</b>	<b>22,9</b>	<b>17,4</b>	<b>17,3</b>	<b>23,0</b>	<b>17,5</b>	<b>17,3</b>	<b>24,1</b>	<b>22,5</b>	<b>22,4</b>

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, écoles publiques, hors ULIS.

## 6 Taille des classes selon le secteur et le niveau de formation à la rentrée 2024 (en %)



► Champ : France, écoles publiques et privées sous contrat.

Note : les élèves d'ULIS sont ici comptabilisés dans le niveau auquel ils appartiennent (préélémentaire ou élémentaire).

RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, l'enseignement du premier degré en France regroupe 42 800 écoles publiques et 4 600 écoles privées sous contrat (1). Leur nombre est très variable selon l'académie. Les académies qui disposent du plus grand nombre d'écoles sont Versailles (3 200), Lille (3 100) et Nantes (2 700). La part d'écoles primaires est très variable en fonction de l'académie : 78% des écoles à Rennes et 67% à Nantes, tandis que cette part est de 17% à Créteil ou à Mayotte, et de 21% à Versailles. La part très importante du secteur privé dans les académies de Rennes (37% mais variant de 29% dans les Côtes-d'Armor à 46% dans le Morbihan) et de

Nantes (31% mais variant de 14% dans la Sarthe à 42% en Vendée) n'explique qu'en partie ces différences (2). La quasi-totalité (97%) des écoles privées sous contrat sont en effet des écoles primaires. Cependant, sur le seul champ des écoles publiques, la part d'écoles primaires reste nettement plus élevée à Rennes (68%) et Nantes (53%) qu'à Paris (13%), Créteil (14%) ou Versailles (17%).

Dans les DROM, la part d'écoles privées sous contrat est deux fois moins importante qu'en Métropole (4% contre 10%). Il n'y en a notamment aucune à Mayotte.

### Précisions

**Élèves de niveau préélémentaire, élémentaire et écoles maternelles, élémentaires, primaires** – Tandis que les écoles maternelles n'accueillent que des élèves de niveau préélémentaire, les écoles primaires peuvent accueillir à la fois des élèves de niveau élémentaire et préélémentaire. Dans cette fiche, nous appelons « écoles élémentaires » les écoles qui n'accueillent que des élèves de niveau élémentaire.

---

#### Source

DEPP, enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

## 1 Nombre d'écoles par académie à la rentrée 2024

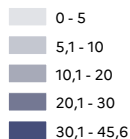
Académies et régions académiques	Public				Privé sous contrat				Public + privé	Part du privé sous contrat (%)	
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Total		
Clermont-Ferrand	232	330	555	1 117				112	112	1 229	9,1
Grenoble	569	669	1 152	2 390	2	4	240	246	2 636	9,3	
Lyon	436	468	856	1 760	2	2	278	282	2 042	13,8	
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>1 237</b>	<b>1 467</b>	<b>2 563</b>	<b>5 267</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>630</b>	<b>640</b>	<b>5 907</b>	<b>10,8</b>	
Besançon	237	287	444	968		3	49	52	1 020	5,1	
Dijon	404	569	554	1 527			55	55	1 582	3,5	
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>641</b>	<b>856</b>	<b>998</b>	<b>2 495</b>		<b>3</b>	<b>104</b>	<b>107</b>	<b>2 602</b>	<b>4,1</b>	
Bretagne (Rennes)	223	239	969	1 431	13	25	795	833	2 264	36,8	
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	546	708	663	1 917	1	3	121	125	2 042	6,1	
Corse	57	61	121	239		1	4	5	244	2,0	
Nancy-Metz	519	588	740	1 847	2	2	51	55	1 902	2,9	
Reims	235	263	456	954		1	52	53	1 007	5,3	
Strasbourg	392	363	463	1 218	2	13	22	37	1 255	2,9	
<b>Grand Est</b>	<b>1 146</b>	<b>1 214</b>	<b>1 659</b>	<b>4 019</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>125</b>	<b>145</b>	<b>4 164</b>	<b>3,5</b>	
Amiens	409	565	768	1 742		1	67	68	1 810	3,8	
Lille	815	877	1 035	2 727	1	2	336	339	3 066	11,1	
<b>Hauts-de-France</b>	<b>1 224</b>	<b>1 442</b>	<b>1 803</b>	<b>4 469</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>403</b>	<b>407</b>	<b>4 876</b>	<b>8,3</b>	
Créteil	1 073	1 121	346	2 540	1	6	91	98	2 638	3,7	
Paris	273	273	80	626	1	8	98	107	733	14,6	
Versailles	1 318	1 234	540	3 092	2	10	138	150	3 242	4,6	
<b>Île-de-France</b>	<b>2 664</b>	<b>2 628</b>	<b>966</b>	<b>6 258</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>327</b>	<b>355</b>	<b>6 613</b>	<b>5,4</b>	
Normandie	491	656	1 098	2 245		1	188	189	2 434	7,8	
Bordeaux	602	854	940	2 396	1	2	215	218	2 614	8,3	
Limoges	128	200	268	596			17	17	613	2,8	
Poitiers	328	470	537	1 335		1	121	122	1 457	8,4	
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>1 058</b>	<b>1 524</b>	<b>1 745</b>	<b>4 327</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>353</b>	<b>357</b>	<b>4 684</b>	<b>7,6</b>	
Montpellier	579	672	599	1 850	1	2	146	149	1 999	7,5	
Toulouse	547	725	976	2 248	1	3	202	206	2 454	8,4	
<b>Occitanie</b>	<b>1 126</b>	<b>1 397</b>	<b>1 575</b>	<b>4 098</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>348</b>	<b>355</b>	<b>4 453</b>	<b>8,0</b>	
Pays de la Loire (Nantes)	416	462	980	1 858	5	19	814	838	2 696	31,1	
Aix-Marseille	680	704	372	1 756		4	129	133	1 889	7,0	
Nice	400	416	246	1 062		3	49	52	1 114	4,7	
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>1 080</b>	<b>1 120</b>	<b>618</b>	<b>2 818</b>		<b>7</b>	<b>178</b>	<b>185</b>	<b>3 003</b>	<b>6,2</b>	
<b>France hors DROM</b>	<b>11 909</b>	<b>13 774</b>	<b>15 758</b>	<b>41 441</b>	<b>35</b>	<b>116</b>	<b>4 390</b>	<b>4 541</b>	<b>45 982</b>	<b>9,9</b>	
Guadeloupe	101	105	59	265	1	1	13	15	280	5,4	
Guyane	47	62	66	175			9	9	184	4,9	
Martinique	62	76	77	215		1	10	11	226	4,9	
Mayotte	72	111	38	221					221	0,0	
La Réunion	152	139	203	494		2	24	26	520	5,0	
<b>DROM</b>	<b>434</b>	<b>493</b>	<b>443</b>	<b>1 370</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>56</b>	<b>61</b>	<b>1 431</b>	<b>4,3</b>	
<b>France</b>	<b>12 343</b>	<b>14 267</b>	<b>16 201</b>	<b>42 811</b>	<b>36</b>	<b>120</b>	<b>4 446</b>	<b>4 602</b>	<b>47 413</b>	<b>9,7</b>	

► Champ : France, public + privé sous contrat.

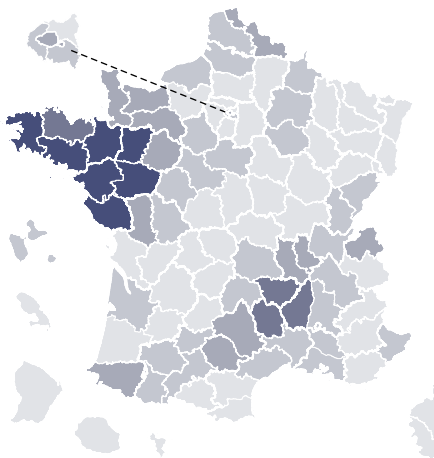
Lecture : à la rentrée 2024, l'académie de Clermont-Ferrand compte 1 229 écoles, dont 9,1% sont privées sous contrat.

RERS 2025, DEPP

## 2 Part des écoles privées sous contrat par département à la rentrée 2024 (en %)



France : 9,7 %



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : à la rentrée 2024, le département du Finistère compte 34,4% d'écoles privées sous contrat.

RERS 2025, DEPP

## 2.04 Les collèges et les lycées : type d'établissement et classes

Depuis les années 2000, le nombre de **lycées professionnels** (LP) diminue, tandis que celui des **lycées polyvalents** (LPO) augmente (1). À la rentrée 2024, le nombre d'établissements publics et privés sous contrat du second degré est de 10 700 (2).

Le nombre de **classes** (236 100) diminue à la rentrée 2024 (-331), notamment porté par la baisse du nombre de classes en collège public (-545) (3). La hausse du nombre de classes en LPO public (+261) et en LP public (+155) ne compense pas cette baisse.

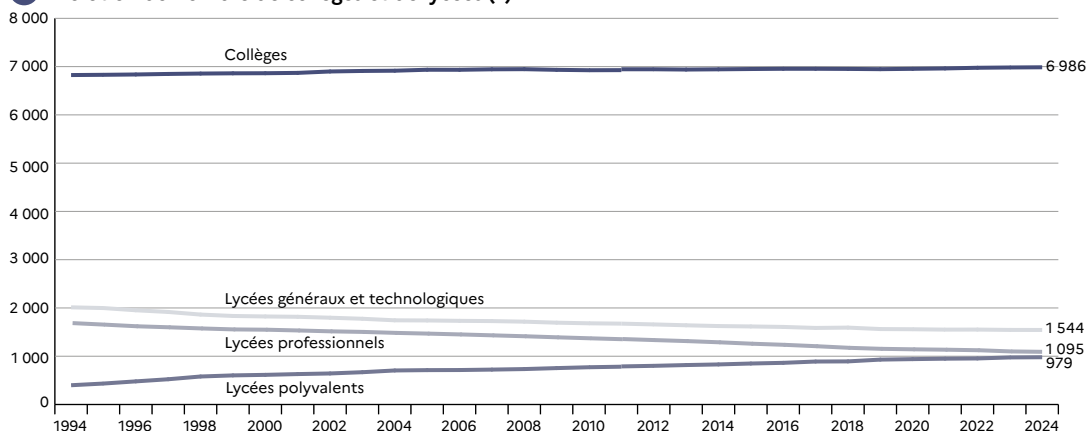
Au collège, le nombre moyen d'élèves par classe augmente régulièrement depuis 2010 avec 1,3 élève supplémentaire par classe entre 2010 et 2024 (4). L'entrée au collège de générations très nombreuses et la forte baisse des redoublements dans le premier degré

sont les principales explications. Entre les rentrées 2023 et 2024, le nombre de classes au collège diminue légèrement dans le secteur public mais se stabilise dans le secteur privé sous contrat. Dans les LP, après une période de stabilité entre 2018 et 2020, le nombre moyen d'élèves par classe diminue régulièrement, atteignant les 17,9 en 2024.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés sous contrat que dans les lycées publics, avec un à deux élèves de moins par classe. Toutefois, dans les lycées professionnels, la différence est plus faible, avec seulement 0,3 élève de moins en moyenne.

Au contraire, dans les collèges privés sous contrat, les classes comptent en moyenne 2,6 élèves de plus que celles des collèges publics.

### 1 Évolution du nombre de collèges et de lycées (1)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO) : voir « Glossaire ».

Lecture : en 2024, on dénombre 6 986 collèges.

RERS 2025, DEPP

### Précisions

**Établissements du second degré** – Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

**Nombre moyen d'élèves par classe (selon le type d'établissement)** – C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.05 calculé selon le niveau de

formation et classes, et ne peut être comparé à celui de la fiche 2.06 calculé selon la taille des classes.

### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne :
- Le nombre d'établissements du second degré par secteur d'enseignement et type d'établissement.
- Le nombre de divisions (classes) des collèges et lycées par secteur d'enseignement et type d'établissement.
- Le nombre moyen d'élèves par division (classe) par secteur d'enseignement et type d'établissement.

## 2 Évolution du nombre d'établissements du second degré (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Collèges	5 082	5 128	5 220	5 253	5 290	5 294	5 303	5 316	5 320	5 325
LP	1 177	1 108	1 050	973	874	800	794	790	768	763
LEGT - LPO	1 474	1 513	1 551	1 576	1 600	1 624	1 626	1 631	1 641	1 645
dont LPO	389	477	525	582	659	730	738	742	760	765
EREA	82	80	80	80	79	77	76	76	76	76
<b>Total public</b>	<b>7 815</b>	<b>7 829</b>	<b>7 901</b>	<b>7 882</b>	<b>7 843</b>	<b>7 795</b>	<b>7 799</b>	<b>7 813</b>	<b>7 805</b>	<b>7 809</b>
Collèges	1 748	1 735	1 715	1 672	1 660	1 660	1 659	1 660	1 662	1 661
LP	482	446	423	403	389	347	345	338	335	332
LEGT - LPO	958	925	902	878	866	875	874	875	879	878
dont LPO	45	137	187	190	190	210	217	212	215	214
EREA					1	1	1	1	1	1
<b>Total privé sous contrat</b>	<b>3 188</b>	<b>3 106</b>	<b>3 040</b>	<b>2 953</b>	<b>2 916</b>	<b>2 883</b>	<b>2 879</b>	<b>2 874</b>	<b>2 877</b>	<b>2 872</b>
<b>Ensemble</b>	<b>11 003</b>	<b>10 935</b>	<b>10 941</b>	<b>10 835</b>	<b>10 759</b>	<b>10 678</b>	<b>10 678</b>	<b>10 687</b>	<b>10 682</b>	<b>10 681</b>

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Collège, lycée professionnel (LP), lycée d'enseignement général et technologique (LEGT), lycée polyvalent (LPO), établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ; voir « Glossaire ».

**Lecture :** en 2024, on dénombre 5 325 collèges publics et 1 661 collèges privés sous contrat.

## 3 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 697	107 539	107 313	106 944	106 857	106 312
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	18 929	17 942	17 931	18 084	17 821	17 976
LEGT - LPO	53 248	55 989	56 999	55 924	58 862	61 435	62 112	62 397	62 892	62 951
dont LPO	n.d.	n.d.	20 402	22 378	26 264	30 457	31 028	31 431	32 144	32 405
EREA	1 324	1 149	980	944	904	872	866	861	868	883
<b>Total public</b>	<b>195 044</b>	<b>195 763</b>	<b>190 029</b>	<b>185 259</b>	<b>185 392</b>	<b>187 788</b>	<b>188 222</b>	<b>188 286</b>	<b>188 438</b>	<b>188 122</b>
Collèges	25 987	25 747	25 721	25 642	25 877	26 168	26 148	26 246	26 241	26 246
LP	5 239	5 445	5 244	5 033	4 870	4 467	4 449	4 392	4 334	4 354
LEGT - LPO	15 705	16 087	16 351	16 646	16 715	17 068	17 222	17 352	17 415	17 367
dont LPO	n.d.	n.d.	5 671	5 886	5 855	6 405	6 488	6 540	6 621	6 615
EREA					12	14	14	14	6	14
<b>Total privé sous contrat</b>	<b>46 931</b>	<b>47 278</b>	<b>47 316</b>	<b>47 321</b>	<b>47 474</b>	<b>47 717</b>	<b>47 833</b>	<b>48 004</b>	<b>47 996</b>	<b>47 981</b>
<b>Ensemble</b>	<b>241 975</b>	<b>243 041</b>	<b>237 345</b>	<b>232 580</b>	<b>232 866</b>	<b>235 505</b>	<b>236 055</b>	<b>236 290</b>	<b>236 434</b>	<b>236 103</b>

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Voir [2] supra.

**Lecture :** en 2024, on dénombre 236 103 classes accueillant des élèves du second degré ou du supérieur en lycée (STS, CPGE, etc.).

**Note :** les dispositifs ULIS et UPE2A ne sont pas comptabilisés parmi les classes.

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement (1)

	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Public</b>										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	24,3	24,8	24,8	24,9	24,8	24,8
LP	22,0	20,2	20,1	19,0	19,1	18,4	18,0	17,6	17,7	17,9
LEGT - LPO	28,6	27,4	27,3	26,8	27,9	27,9	27,6	27,4	27,2	27,2
dont LPO			24,6	23,8	25,2	25,2	24,8	24,6	24,5	24,4
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	10,7	10,5	10,2	10,3	10,3
<b>Privé sous contrat</b>										
Collèges	24,9	25,0	24,9	25,6	26,4	27,3	27,4	27,3	27,4	27,4
LP	22,5	19,9	19,7	19,4	18,7	17,6	17,3	17,1	17,3	17,6
LEGT - LPO	26,1	24,6	24,6	24,7	25,8	26,8	26,7	26,1	26,0	26,0
dont LPO			22,3	22,0	22,5	23,0	22,8	22,2	22,1	22,1
EREA					14,3	15,0	15,3	15,9	14,7	15,3
<b>Public + privé sous contrat</b>										
Collèges	23,9	23,7	23,6	24,0	24,7	25,3	25,3	25,4	25,3	25,3
LP	22,1	20,1	20,1	19,1	19,0	18,3	17,9	17,5	17,7	17,9
LEGT - LPO	28,0	26,8	26,7	26,3	27,5	27,7	27,4	27,1	27,0	26,9
dont LPO			24,1	23,4	24,7	24,8	24,5	24,2	24,1	24,0
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,2	10,8	10,5	10,2	10,4	10,4

RERS 2025, DEPP

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Voir [2] supra.

**Lecture :** en 2024, les classes de LEGT - LPO scolarisent en moyenne 26,9 élèves ou étudiants.

**Note :** les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

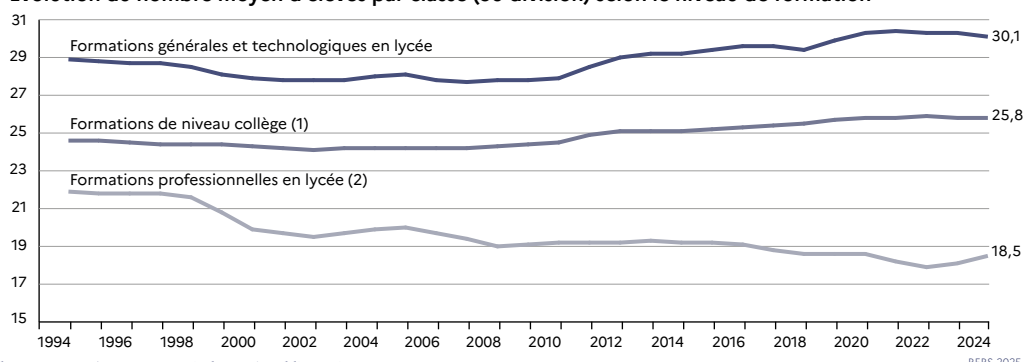
Les établissements du second degré des secteurs public et privé sous contrat scolarisent généralement les élèves dans les **classes** de la sixième à la troisième au collège, celles des **formations générales et technologiques** dans les LEGT et celles des **formations professionnelles** dans les LP (2). Des élèves peuvent aussi y suivre d'autres types de formation. Dans les lycées professionnels publics, 4 % des élèves sont dans des **formations de niveau collège**, principalement en classe de troisième préparatoire à l'enseignement professionnel (« prépa-métiers»). Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent un élève sur huit dans les LEGT. L'enseignement adapté est essentiellement assuré dans les collèges et dans les EREA.

À la rentrée 2024, le nombre de classes (ou divisions) diminue fortement dans les formations en collège

public (-500) et augmente dans les formations en collège privé sous contrat (+11) (3). Le nombre moyen d'élèves par classe dans les formations générales et technologiques en lycée est plus élevé dans le secteur public (30,4) que dans le secteur privé sous contrat (29,1) (4). Au contraire, au collège, le nombre moyen d'élèves est plus élevé dans le secteur privé (27,2) que dans le secteur public (24,7).

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est de 18,5 élèves (1). C'est dans ces formations que l'évolution est la plus forte avec une diminution de 3,4 élèves par classe entre 1994 et 2024. Dans les autres formations, en collège et en lycée général et technologique, le nombre moyen d'élèves par classe augmente depuis 2008.

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

1. Hors Segpa.

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

Lecture : en 2024, les classes de niveau collège accueillent en moyenne, 25,8 élèves.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

Le **nombre moyen d'élèves par classe (selon le niveau de formation)** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes (ou divisions). Les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivie. Ainsi, dans le calcul de la classe de troisième sont retenus tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04 calculé selon le type d'établissement fréquenté mais il est équivalent à l'indicateur présent dans la fiche 2.06. Par ailleurs, le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte des conditions d'enseignement

de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la 9.12.

**EREA, LP, LEGT, LPO, Segpa** – Voir « Glossaire ».

**Nomenclature nationale des niveaux** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Série chronologique disponible en ligne : le nombre moyen d'élèves par division (classe) selon le niveau de formation.

## 2 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2024, y compris post-bac (en %)

	Formations de niveau collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble
<b>Public</b>						
Collèges	97,0	2,9	ε	ε		100,0
LP	4,2		92,7	0,6	2,4	100,0
LEGT - LPO	0,5		13,0	73,3	13,1	100,0
dont LPO	1,0		28,2	60,5	10,3	100,0
EREA	7,3	28,5	62,1	1,5	0,6	100,0
<b>Privé sous contrat</b>						
Collèges	99,4	0,6				100,0
LP	7,4	0,1	89,7	0,3	2,4	100,0
LEGT - LPO	0,8	ε	11,4	76,1	11,6	100,0
dont LPO	2,5	ε	34,5	48,3	14,7	100,0
EREA		55,1	44,9			100,0

► Champ : France, public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux 3 et 4.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau 5.

LECTURE : en 2024, 97% des élèves accueillis dans les collèges du secteur public suivent des formations de niveau collège.

## 3 Évolution du nombre de classes (ou divisions) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	Évolution 2023/2024
Formations de niveau collège (1)	103 308	101 399	101 762	102 860	102 634	102 302	102 265	101 763	-502
Segpa	7 822	6 872	6 334	6 088	6 054	6 036	5 993	5 961	-32
Formations professionnelles en lycée	28 392	28 878	27 322	27 565	27 749	28 046	28 287	28 222	-65
Formations générales et technologiques en lycée	41 850	39 127	40 740	41 245	41 548	41 626	41 571	41 206	-365
<b>Total public</b>	<b>181 372</b>	<b>176 276</b>	<b>176 158</b>	<b>177 758</b>	<b>177 985</b>	<b>178 010</b>	<b>178 116</b>	<b>177 152</b>	<b>-964</b>
Formations de niveau collège (1)	26 093	25 931	26 020	26 275	26 251	26 338	26 337	26 348	11
Segpa	292	329	375	362	361	362	359	360	1
Formations professionnelles en lycée	7 050	7 056	6 862	6 710	6 697	6 672	6 641	6 598	-43
Formations générales et technologiques en lycée	11 712	11 638	11 665	11 626	11 719	11 826	11 854	11 790	-64
<b>Total privé sous contrat</b>	<b>45 147</b>	<b>44 954</b>	<b>44 922</b>	<b>44 973</b>	<b>45 028</b>	<b>45 198</b>	<b>45 191</b>	<b>45 096</b>	<b>-95</b>
<b>Total public + privé</b>	<b>226 519</b>	<b>221 230</b>	<b>221 080</b>	<b>222 731</b>	<b>223 013</b>	<b>223 208</b>	<b>223 307</b>	<b>222 248</b>	<b>-1 059</b>

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris troisième « prépa-métiers », hors Segpa.

LECTURE : en 2024, il y a 101 763 classes de niveau collège, soit 502 de moins que l'année précédente.

NOTE : les dispositifs ULIS et UPE2A ne sont pas comptabilisés parmi les classes.

## 4 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation

	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Public</b>									
Formations de niveau collège	23,3	23,5	24,2	24,6	24,7	24,7	24,8	24,7	24,7
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,0	24,2	24,9	25,3	25,4	25,3	25,4	25,4	25,4
Segpa	13,5	13,3	13,3	13,4	13,6	13,6	13,5	13,4	13,3
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,1	19,3	18,7	18,8	18,3	18,0	18,1	18,6
Formations générales et technologiques en lycée	28,8	28,5	30,0	30,3	30,7	30,7	30,6	30,6	30,4
<b>Privé sous contrat (2)</b>									
Formations de niveau collège	24,9	25,4	26,3	27,1	27,1	27,3	27,2	27,2	27,2
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	25,0	25,6	26,5	27,4	27,3	27,5	27,4	27,4	27,5
Segpa	13,9	12,6	11,6	11,7	12,0	12,2	11,9	11,7	11,7
Formations professionnelles en lycée	19,8	19,6	18,8	18,1	18,0	17,7	17,4	17,8	18,2
Formations générales et technologiques en lycée	25,7	25,9	27,4	28,4	29,2	29,6	29,2	29,2	29,1
<b>Public + privé sous contrat (2)</b>									
Formations de niveau collège	23,6	23,9	24,6	25,1	25,2	25,2	25,3	25,2	25,2
Formations de niveau collège, hors Segpa (1)	24,2	24,5	25,2	25,7	25,8	25,8	25,9	25,8	25,8
Segpa	13,5	13,3	13,2	13,3	13,5	13,6	13,4	13,3	13,2
Formations professionnelles en lycée	20,0	19,2	19,2	18,6	18,6	18,2	17,9	18,1	18,5
Formations générales et technologiques en lycée	28,1	27,9	29,4	29,9	30,3	30,4	30,3	30,3	30,1

► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. Y compris troisième « prépa-métiers ».

2. Hors EREA privé sous contrat de Mayotte.

LECTURE : en 2024, dans le secteur public, les classes de niveau collège accueillent, en moyenne, 24,7 élèves.

NOTE : les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

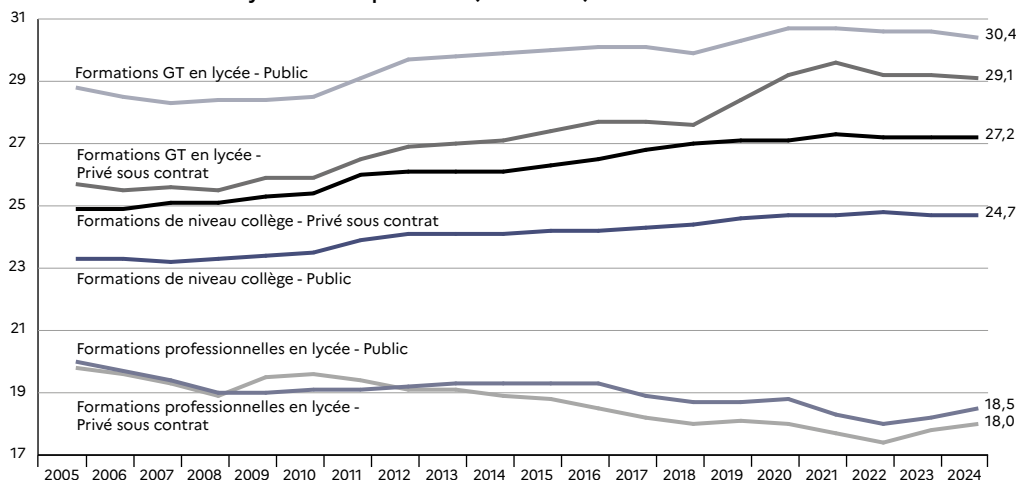
Avec une densité de plus de 30 élèves par classe, les **classes** (ou divisions) des formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées du second degré (2). La taille moyenne des classes préparant au baccalauréat professionnel est plus faible avec, en moyenne, 20,2 élèves par classe et 13,1 élèves par classe en CAP. Dans les formations en collège, y compris Segpa, les classes des établissements publics et privés sous contrat comptent 25,2 élèves en moyenne.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (3). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé sous contrat est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 27,2 et 24,7 élèves) (1). C'est l'inverse dans les formations générales et technologiques en lycée où les classes des établissements publics comptent en moyenne 1,3 élève de plus que celles des

établissements privés sous contrat. Dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont légèrement plus chargées que celles du secteur privé sous contrat (18,5 et 18,0 élèves). La taille moyenne des classes du domaine des « services » est plus importante dans le secteur public (21,3 contre 19,7), ce qui explique en partie cet écart (4). De manière générale, les classes du domaine de la « production » ont de plus faibles effectifs que celles du domaine des « services ».

En dix ans, le nombre d'élèves par classe a légèrement augmenté en collège (+0,6 élève dans le secteur public et +1,1 dans le secteur privé sous contrat) ainsi que pour les formations générales et technologiques en lycée (+0,5 dans le secteur public et +2,0 dans le secteur privé sous contrat). Il a baissé pour les formations professionnelles en lycée (-0,8 élève dans le secteur public et -0,9 dans le secteur privé sous contrat).

### 1 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe (ou division) selon le niveau de formation et le secteur



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.  
Lecture : en 2024, on dénombre en moyenne 30,4 élèves dans les classes de formations GT en lycée public.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

**Le nombre moyen d'élèves par classe (selon le niveau de formation)** est le rapport du nombre d'élèves par le nombre de classes (ou divisions). Les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivie. Dans le calcul de la classe de troisième par exemple, tous les élèves sont retenus, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la fiche 2.04, qui est calculé selon le type d'établissement fréquenté. En revanche, la comparaison avec l'indicateur présent dans la fiche 2.05 est possible. Par ailleurs,

le nombre moyen d'élèves par structure (E/S) rend compte des conditions d'enseignement de manière plus précise que le nombre moyen d'élèves par classe. En effet, le E/S prend en compte les différences de taille de toutes les structures, classes entières comme groupes d'élèves. Il est présenté dans la fiche 9.12.

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques disponibles en ligne : voir rubrique « Les établissements et les structures ».

## 2 Répartition des classes (ou divisions) selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2024 (en %)

Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves / classe
Sixième	0,8	4,0	30,5	52,4	12,1	0,2	ε	100,0	31 950	25,6
Cinquième	0,6	2,6	26,8	55,2	14,6	0,2	ε	100,0	31 668	26,1
Quatrième	0,7	2,7	26,4	56,7	13,2	0,2	ε	100,0	31 568	26,0
Troisième	1,9	4,1	29,0	52,8	12,1	0,2	ε	100,0	32 925	25,5
<b>Total de la sixième à la troisième (avec ULIS et hors Segpa)</b>	<b>1,0</b>	<b>3,3</b>	<b>28,2</b>	<b>54,2</b>	<b>13,0</b>	<b>0,2</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>128 111</b>	<b>25,8</b>
Segpa	53,7	45,2	0,8	0,3	ε	0,0	ε	100,0	6 320	13,2
Public	3,8	5,5	29,9	54,1	6,8	ε	ε	100,0	107 724	24,7
Privé sous contrat	2,3	4,5	14,7	42,3	35,0	1,0	0,2	100,0	26 707	27,2
<b>Total formations de niveau collège (1)</b>	<b>3,5</b>	<b>5,3</b>	<b>26,9</b>	<b>51,7</b>	<b>12,4</b>	<b>0,2</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>134 431</b>	<b>25,2</b>
CAP production seul	73,3	14,6	9,3	2,3	0,5	0,0	0,0	100,0	5 359	12,2
CAP services seul	57,6	21,5	14,1	5,1	1,5	0,2	ε	100,0	3 646	14,4
<b>Total CAP</b>	<b>66,9</b>	<b>17,4</b>	<b>11,3</b>	<b>3,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,1</b>	<b>ε</b>	<b>100,0</b>	<b>9 005</b>	<b>13,1</b>
Bac pro, BMA production seul	35,3	20,5	29,0	11,2	3,8	0,2	0,1	100,0	12 095	17,8
Bac pro, BMA services seul	14,1	21,3	25,9	20,1	16,6	1,7	0,3	100,0	14 140	22,3
<b>Total bac pro/BMA</b>	<b>24,1</b>	<b>20,9</b>	<b>27,2</b>	<b>15,9</b>	<b>16,6</b>	<b>1,0</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>26 365</b>	<b>20,2</b>
Public	34,7	19,4	24,3	12,6	8,4	0,6	ε	100,0	28 683	18,5
Privé sous contrat	36,3	22,7	18,3	13,3	7,2	1,5	0,7	100,0	6 687	18,0
<b>Total formations professionnelles en lycée (2)</b>	<b>35,0</b>	<b>20,0</b>	<b>23,2</b>	<b>12,8</b>	<b>8,2</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>100,0</b>	<b>35 370</b>	<b>18,4</b>
Seconde GT	1,5	1,5	6,2	14,9	52,0	23,6	0,4	100,0	17 725	31,3
Première GT	2,2	3,7	11,3	20,4	46,1	16,1	0,2	100,0	17 757	29,6
Terminale GT	2,7	3,7	11,2	21,3	45,0	16,0	0,2	100,0	17 613	29,4
Public	1,6	2,4	9,3	17,6	49,8	19,3	ε	100,0	41 304	30,4
Privé sous contrat	3,9	4,9	10,6	23,0	40,5	16,0	1,1	100,0	11 791	29,1
<b>Total formations GT en lycée</b>	<b>1,9</b>	<b>2,7</b>	<b>9,1</b>	<b>18,7</b>	<b>47,9</b>	<b>19,5</b>	<b>0,3</b>	<b>100,0</b>	<b>53 095</b>	<b>30,3</b>

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

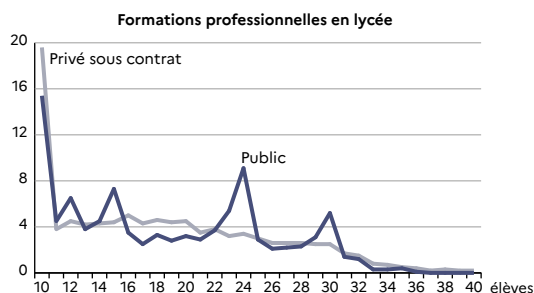
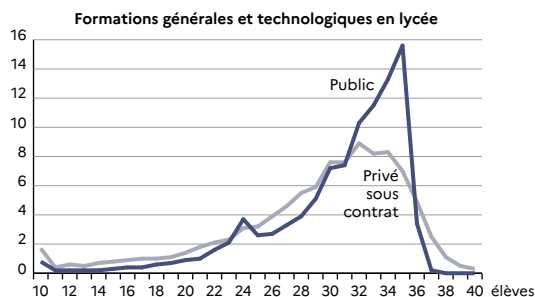
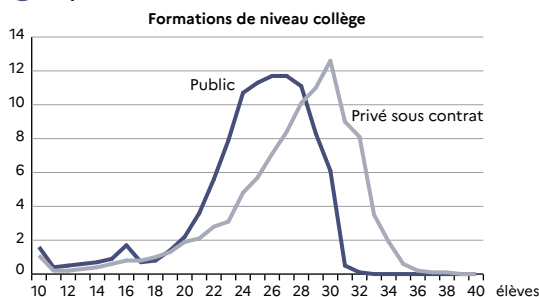
1. Y compris dispositifs relais.

2. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux 3 et 4 et les préparations diverses pré-bac.

**Lecture :** en 2024, on dénombre en moyenne 30,3 élèves dans les classes de formations GT en lycée.

**Note :** les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

## 3 Répartition des classes (ou divisions) à la rentrée 2024 selon la taille (en %)



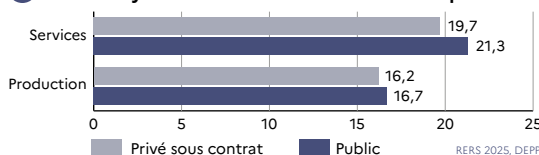
RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

**Lecture :** en 2024, dans les formations de niveau collège du secteur public, 11,7% des classes accueillent 26 élèves.

**Note :** les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

## 4 Taille moyenne des classes de formations professionnelles en lycée par domaine à la rentrée 2024



RERS 2025, DEPP

► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

**Lecture :** en 2024, les classes de formations professionnelles du domaine des services dans les lycées publics accueillent en moyenne 21,3 élèves.

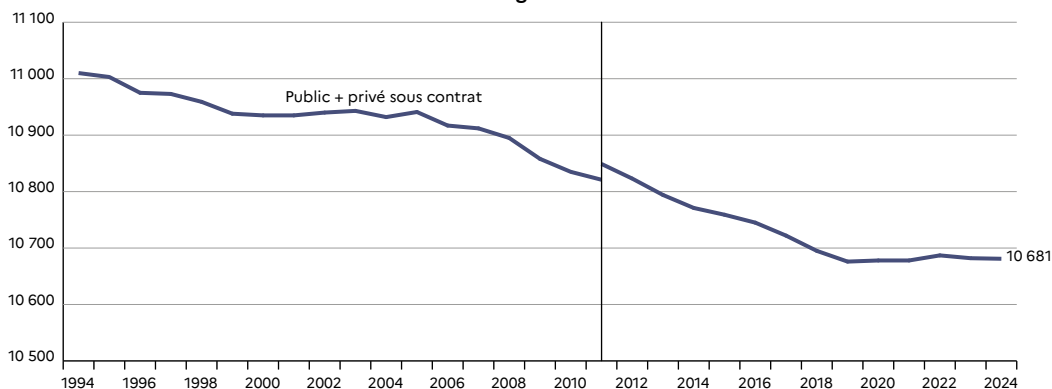
**Note :** les élèves des dispositifs ULIS et UPE2A sont comptabilisés dans leur niveau de classe d'inclusion.

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré a diminué entre les rentrées 1994 et 1999. Après une période de relative stabilité, il a diminué de nouveau entre les rentrées 2006 et 2019. Depuis 1994, on compte 300 établissements en moins, essentiellement des établissements privés sous contrat (1). Une partie des disparitions correspond à des regroupements administratifs de lycées professionnels (LP) et de lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) pour former des lycées polyvalents (LPO). À la rentrée 2024, le nombre d'établissements est de 10 700, dont 400 dans les DROM (2). Les différences entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France hors DROM totalisent à elles seules un quart des établissements : Versailles, Créteil, Lille et Nantes.

Au niveau national, 2 900 établissements du second degré relèvent du secteur privé sous contrat. La part des établissements en secteur privé sous contrat est la plus élevée dans les académies de Rennes, Nantes et Paris. Les 76 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics se répartissent sur l'ensemble du territoire, hormis l'académie de Nice et celles des DROM. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA et Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

En France, un collège sur quatre appartient au secteur privé sous contrat (3). Le sud et l'ouest de la France, en particulier la Bretagne, comptent une proportion d'établissements du secteur privé sous contrat bien au-dessus de la moyenne nationale ; c'est notamment le cas du Morbihan (52%), de la Vendée (48%) et de l'Aveyron (48%).

### 1 Évolution du nombre d'établissements du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

RERS 2025, DEPP

Lecture : en 2024, on dénombre 10 681 établissements publics et privés sous contrat du second degré.

#### Précisions

**Établissements du second degré** – Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère chargé de l'éducation nationale.

## 2 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2024

Académies et régions académiques	Public						Privé sous contrat					Public + privé sous contrat	Part du privé sous contrat (%)
	Collèges	LP	LEGT - LPO	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT - LPO	dont LPO	Total		
Clermont-Ferrand	137	16	31	14	3	187	48	9	23	5	80	267	30,0
Grenoble	249	27	80	51	4	360	80	24	40	13	144	504	28,6
Lyon	218	43	69	23	3	333	97	35	54	4	186	519	35,8
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>604</b>	<b>86</b>	<b>180</b>	<b>88</b>	<b>10</b>	<b>880</b>	<b>225</b>	<b>68</b>	<b>117</b>	<b>22</b>	<b>410</b>	<b>1 290</b>	<b>31,8</b>
Besançon	107	18	28	16	2	155	36	11	8	1	55	210	26,2
Dijon	158	11	45	27	3	217	24	2	16	13	42	259	16,2
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>265</b>	<b>29</b>	<b>73</b>	<b>43</b>	<b>5</b>	<b>372</b>	<b>60</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>97</b>	<b>469</b>	<b>20,7</b>
Bretagne (Rennes)	212	36	63	18	4	315	172	16	62	21	250	565	44,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	230	37	51	19	3	321	56	10	23	9	89	410	21,7
Corse	29	4	9	4	1	43	2		2		4	47	8,5
Nancy-Metz	216	33	59	30	3	311	39	24	29		92	403	22,8
Reims	129	13	38	20	2	182	29	7	14	4	50	232	21,6
Strasbourg	148	16	52	28	1	217	24	7	21		52	269	19,3
<b>Grand Est</b>	<b>493</b>	<b>62</b>	<b>149</b>	<b>78</b>	<b>6</b>	<b>710</b>	<b>92</b>	<b>38</b>	<b>64</b>	<b>4</b>	<b>194</b>	<b>904</b>	<b>21,5</b>
Amiens	173	36	43	13	2	254	43	18	25		86	340	25,3
Lille	325	70	88	31	6	489	112	12	56	25	180	669	26,9
<b>Hauts-de-France</b>	<b>498</b>	<b>106</b>	<b>131</b>	<b>44</b>	<b>8</b>	<b>743</b>	<b>155</b>	<b>30</b>	<b>81</b>	<b>25</b>	<b>266</b>	<b>1 009</b>	<b>26,4</b>
Créteil	370	30	137	90	3	540	71	12	50	8	133	673	19,8
Paris	114	25	69	20	3	211	64		65	10	129	340	37,9
Versailles	429	33	161	81	7	630	104	10	71	16	185	815	22,7
<b>Île-de-France</b>	<b>913</b>	<b>88</b>	<b>367</b>	<b>191</b>	<b>13</b>	<b>1 381</b>	<b>239</b>	<b>22</b>	<b>186</b>	<b>34</b>	<b>447</b>	<b>1 828</b>	<b>24,5</b>
<b>Normandie</b>	<b>304</b>	<b>35</b>	<b>88</b>	<b>39</b>	<b>5</b>	<b>432</b>	<b>83</b>	<b>21</b>	<b>43</b>	<b>9</b>	<b>147</b>	<b>579</b>	<b>25,4</b>
Bordeaux	266	56	75	25	5	402	91	24	38	2	153	555	27,6
Limoges	77	17	23	8	1	118	10	4	6	2	20	138	14,5
Poitiers	158	29	44	12	4	235	42	2	14	6	58	293	19,8
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>501</b>	<b>102</b>	<b>142</b>	<b>45</b>	<b>10</b>	<b>755</b>	<b>143</b>	<b>30</b>	<b>58</b>	<b>10</b>	<b>231</b>	<b>986</b>	<b>23,4</b>
Montpellier	202	19	57	35	2	280	60	6	26	16	92	372	24,7
Toulouse	247	39	77	35	3	366	79	28	36	5	143	509	28,1
<b>Occitanie</b>	<b>449</b>	<b>58</b>	<b>134</b>	<b>70</b>	<b>5</b>	<b>646</b>	<b>139</b>	<b>34</b>	<b>62</b>	<b>21</b>	<b>235</b>	<b>881</b>	<b>26,7</b>
Pays de la Loire (Nantes)	249	31	73	30	3	356	164	17	66	23	247	603	41,0
Aix-Marseille	212	36	63	30	3	314	70	17	53	15	140	454	30,8
Nice	144	20	39	14		203	33	8	21	2	62	265	23,4
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>356</b>	<b>56</b>	<b>102</b>	<b>44</b>	<b>3</b>	<b>517</b>	<b>103</b>	<b>25</b>	<b>74</b>	<b>17</b>	<b>202</b>	<b>719</b>	<b>28,1</b>
<b>France hors DROM</b>	<b>5 103</b>	<b>730</b>	<b>1 562</b>	<b>713</b>	<b>76</b>	<b>7 471</b>	<b>1 633</b>	<b>324</b>	<b>862</b>	<b>209</b>	<b>2 819</b>	<b>10 290</b>	<b>27,4</b>
Guadeloupe	46	7	17	8		70	6	4	5	1	15	85	17,6
Guyane	33	3	12	10		48	6		3	1	9	57	15,8
Martinique	43	9	14	7		66	7	2	5	2	14	80	17,5
Mayotte	22	1	10	9		33					1(1)	34	2,9
La Réunion	78	13	30	18		121	9	2	3	1	14	135	10,4
<b>DROM</b>	<b>222</b>	<b>33</b>	<b>83</b>	<b>52</b>		<b>338</b>	<b>28</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>5</b>	<b>53</b>	<b>391</b>	<b>13,6</b>
<b>France</b>	<b>5 325</b>	<b>763</b>	<b>1 645</b>	<b>765</b>	<b>76</b>	<b>7 809</b>	<b>1 661</b>	<b>332</b>	<b>878</b>	<b>214</b>	<b>2 872</b>	<b>10 681</b>	<b>26,9</b>

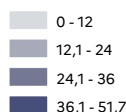
► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

1. Il s'agit d'un EREA.

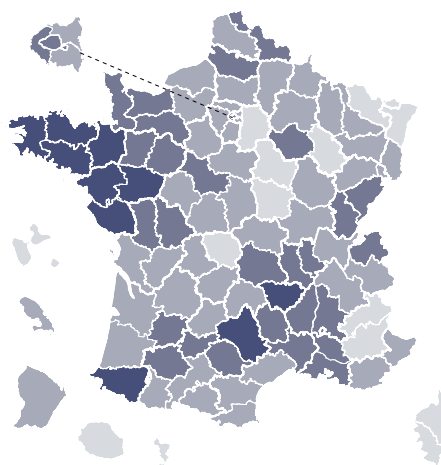
Lecture : en 2024, on dénombre 10 681 établissements publics et privés sous contrat du second degré.

RERS 2025, DEPP

## 3 Part des collèges privés sous contrat par département à la rentrée 2024 (en %)



France : 23,8 %



► Champ : France, public + privé sous contrat, ministère chargé de l'éducation nationale.

Lecture : en 2024, en Ile-et-Vilaine, on dénombre 110 collèges publics et privés sous contrat du second degré, 43,6% d'entre eux sont des collèges privés sous contrat.

RERS 2025, DEPP

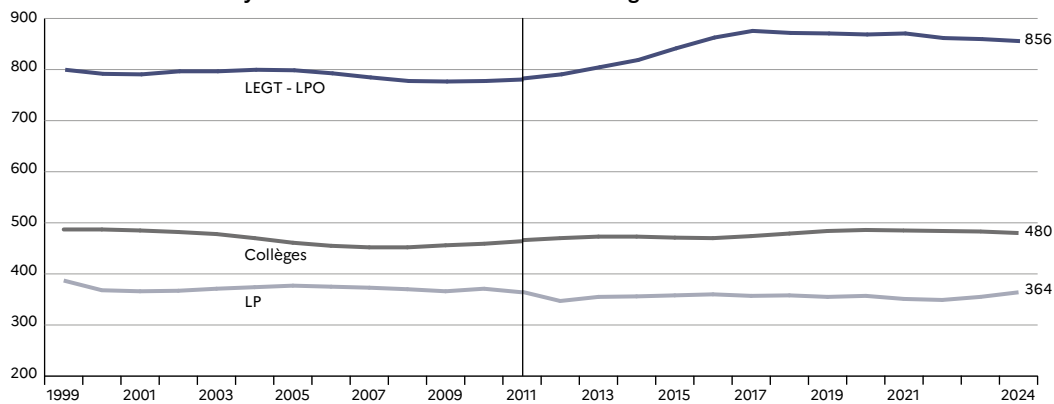
Les établissements scolaires de France sont de tailles extrêmement variées : 480 élèves en moyenne pour les collèges, 856 pour l'ensemble des lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents (LEGT-LPO) et 364 pour les lycées professionnels (LP) (1). Le nombre moyen d'élèves atteint 495 dans les collèges publics et 432 dans le secteur privé sous contrat (2). La taille moyenne des LP varie encore plus que celle des collèges : 423 élèves pour les LP publics et 230 pour ceux du privé sous contrat. Trois LP privés sous contrat sur quatre comptent moins de 300 élèves. En LEGT, l'effectif moyen est de 1 039 élèves pour le secteur public et de 514 pour le secteur privé sous contrat.

Parmi les LEGT-LPO publics, 47% sont des LPO, tandis que cette proportion descend à 24% pour les LEGT-LPO privés sous contrat. La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT-LPO pour le secteur public (1 033 contre 1 039) mais est beaucoup plus élevée pour le secteur privé sous contrat (684 contre 514).

Le nombre moyen d'élèves par collège varie fortement d'un département à l'autre : les collèges de Lozère, du Cantal, de la Creuse ou de la Nièvre sont en moyenne de petite taille (moins de 250 élèves), alors que ceux de l'Essonne et de La Réunion se démarquent avec une taille moyenne avoisinant 640 élèves pour l'Essonne et dépassant 650 élèves pour La Réunion (3). En règle générale, les départements accueillant les plus grandes métropoles enregistrent des tailles moyennes de collèges plus élevées. Mayotte fait exception à la règle avec une taille moyenne des collèges de 1 379 élèves.

La taille des établissements évolue au cours du temps. L'effectif moyen des collèges a baissé régulièrement de 1999 à 2007 (487 à 452) avant de remonter progressivement pour atteindre 480 à la rentrée 2024. En LP, les effectifs moyens ont connu une diminution entre 1999 et 2012 (387 à 347) et restent stables depuis. Enfin, après avoir légèrement baissé entre 1999 et 2010 (800 à 778), le nombre moyen d'élèves accueillis en LEGT-LPO a augmenté très fortement entre 2012 et 2017 (+85) avant de se stabiliser.

### 1 Évolution de la taille moyenne des établissements du second degré



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat (hors EREA).  
Lecture : en 2024, il y a, en moyenne, 480 élèves par collège.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

La taille des établissements scolaires prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne :
  - La taille des collèges selon le secteur d'enseignement.
  - La taille des lycées généraux et technologiques selon le secteur d'enseignement.
  - La taille des lycées professionnels selon le secteur d'enseignement.

## 2 Répartition des établissements selon leur type et leur taille à la rentrée 2024

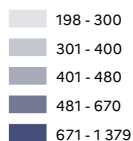
	Public		Privé sous contrat		Public + privé sous contrat	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Collège</b>						
Moins de 100 élèves	48	0,9	125	7,5	173	2,5
De 100 à 299 élèves	819	15,4	479	28,8	1 298	18,6
De 300 à 499 élèves	1 893	35,5	474	28,5	2 367	33,9
De 500 à 699 élèves	1 840	34,6	320	19,3	2 160	30,9
De 700 à 899 élèves	626	11,8	167	10,1	793	11,4
900 élèves et plus	99	1,9	96	5,8	195	2,8
<b>Total collège</b>	<b>5 325</b>	<b>100,0</b>	<b>1 661</b>	<b>100,0</b>	<b>6 986</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne	495 élèves		432 élèves		480 élèves	
<b>LP</b>						
Moins de 100 élèves	7	0,9	55	16,6	62	5,7
De 100 à 299 élèves	211	27,7	190	57,2	401	36,6
De 300 à 499 élèves	324	42,5	69	20,8	393	35,9
De 500 à 699 élèves	162	21,2	15	4,5	177	16,2
De 700 à 899 élèves	42	5,5	2	0,6	44	4,0
900 élèves et plus	17	2,2	1	0,3	18	1,6
<b>Total LP</b>	<b>763</b>	<b>100,0</b>	<b>332</b>	<b>100,0</b>	<b>1 095</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne	423 élèves		230 élèves		364 élèves	
<b>LEGT - LPO</b>						
Moins de 100 élèves	5	0,3	74	8,4	79	3,1
De 100 à 299 élèves	46	2,8	220	25,1	266	10,5
De 300 à 499 élèves	168	10,2	201	22,9	369	14,6
De 500 à 699 élèves	212	12,9	177	20,2	389	15,4
De 700 à 899 élèves	255	15,5	82	9,3	337	13,4
De 900 à 1 199 élèves	406	24,7	65	7,4	471	18,7
De 1 200 à 1 499 élèves	301	18,3	40	4,6	341	13,5
1 500 élèves et plus	252	15,3	19	2,2	271	10,7
<b>Total LEGT - LPO</b>	<b>1 645</b>	<b>100,0</b>	<b>878</b>	<b>100,0</b>	<b>2 523</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne	1 039 élèves		514 élèves		856 élèves	
<b>dont LPO</b>						
Moins de 100 élèves			8	3,7	8	0,8
De 100 à 299 élèves	21	2,7	30	14	51	5,2
De 300 à 499 élèves	91	11,9	47	19,2	132	13,5
De 500 à 699 élèves	113	14,8	57	26,6	170	17,4
De 700 à 899 élèves	119	15,6	19	8,9	138	14,1
De 900 à 1 199 élèves	171	22,4	27	12,6	198	20,2
De 1 200 à 1 499 élèves	131	17,1	22	10,3	153	15,6
1 500 élèves et plus	119	15,6	10	4,7	129	13,2
<b>Total LPO</b>	<b>765</b>	<b>100,0</b>	<b>214</b>	<b>100,0</b>	<b>979</b>	<b>100,0</b>
Taille moyenne	1 033 élèves		684 élèves		957 élèves	

► Champ : France, public + privé sous contrat (hors EREA).

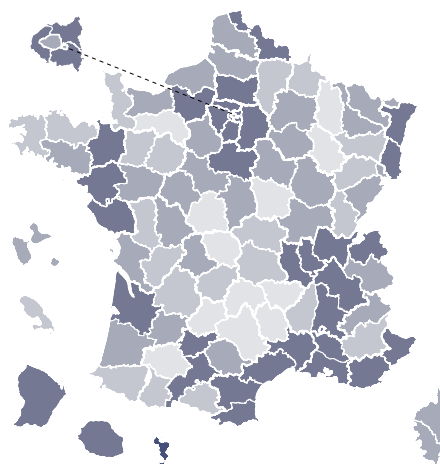
Lecture : en 2024, 15,4% des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves.

RERS 2025, DEPP

## 3 Taille moyenne des collèges (public + privé) par département à la rentrée 2024



France : 480 élèves



► Champ : France, public + privé sous contrat.

Lecture : en 2024, il y a, en moyenne, 453 élèves par collège à Paris.

RERS 2025, DEPP

À la rentrée 2024, les deux tiers des élèves du second degré dans les établissements publics ou privés sous contrat sont **demi-pensionnaires** (3 795 000 élèves) et 3,3% sont **internes** (183 900) (2). Depuis 1994, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 13,2 points aux dépens des **externes** (-11,7 points) et des internes (-1,5 point) (1).

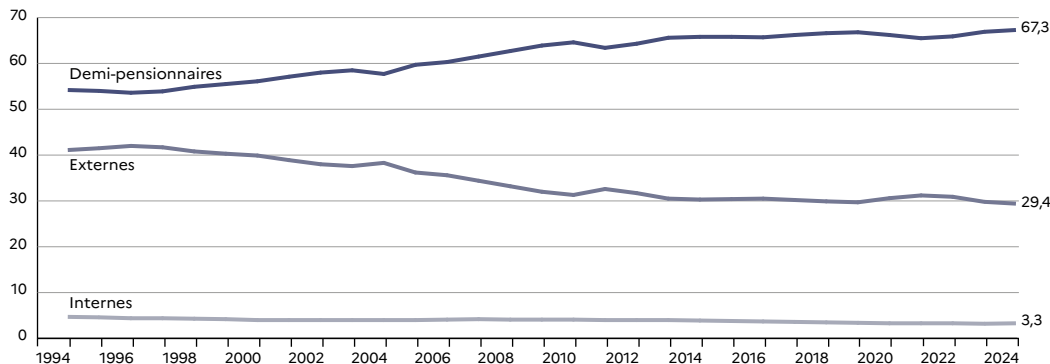
En 2021, pour la première fois depuis 2000, les élèves du second degré public sont un peu moins souvent demi-pensionnaires que dans le privé sous contrat (65,3%, contre 66,3%), et c'est toujours le cas en 2024 (67,0%, contre 68,7%).

Dans les établissements du secteur public en 2024, la part des demi-pensionnaires, en hausse, retrouve son niveau de 2019 (67,0%). Dans le secteur privé, après une stabilité autour de 66% entre les rentrées 2019 et 2021, la part des demi-pensionnaires augmente légèrement en 2024 comme en 2023 et en 2022. Le poids du régime de l'internat est le même dans le secteur privé que dans le secteur public (3,3% des élèves) alors qu'il était plus fréquent dans le secteur privé jusqu'à présent. En 2000, 3,5% des élèves du secteur public et 5,9% des élèves du secteur privé étaient internes.

Les élèves d'origine sociale favorisée ou très favorisée sont plus fréquemment demi-pensionnaires (respectivement 72,9% et 76,7%) que les élèves d'origine sociale moyenne ou défavorisée (respectivement 67,9% et 58,3%) (3). Réciproquement, les élèves d'origine sociale défavorisée sont plus fréquemment externes (38,7%, contre 29,4% en moyenne). Les élèves d'origine sociale favorisée ou moyenne sont un peu plus fréquemment internes (3,6% et 3,8%, contre 3,3% toute origine sociale confondue), bien que ce régime reste rare. Les écarts entre les filles et les garçons sont faibles.

Les élèves en collège sont très rarement internes (0,5%). Ils sont plus nombreux au lycée et en particulier dans les lycées professionnels (12,6%) et les EREA (4). La forte proportion d'internes observée dans les EREA (35,4%) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial. Enfin, les élèves qui suivent une formation post-bac dans un établissement du second degré sont 12,0% à être internes.

### 1 Évolution de la répartition des élèves selon leur mode d'hébergement dans le second degré (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, hors post-bac.

Lecture : à la rentrée 2024, 67,3% des élèves du second degré sont demi-pensionnaires.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

Un établissement qui a des internes ou des demi-pensionnaires n'a pas pour autant automatiquement un internat ou une demi-pension, les élèves internes ou demi-pensionnaires pouvant être « hébergés » dans un autre établissement que celui qui les scolarise.

**Origine sociale** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Séries chronologiques en ligne : voir rubrique « Les établissements et les structures ».
- Voir la fiche 2.10 pour les données statistiques sur les services d'internat.

**2 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré**

		2000	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024	
		%	%	%	%	%	%	%	Effectifs	%
<b>Public</b>	Demi-pensionnaires	57,3	65,8	66,5	66,2	65,3	65,5	66,6	2 976 132	67,0
	Externes	39,2	30,3	29,8	30,6	31,5	31,3	30,2	1 322 933	29,8
	Internes	3,5	3,8	3,7	3,2	3,2	3,2	3,2	145 179	3,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>4 444 244</b>	<b>100,0</b>
<b>Privé</b>	Demi-pensionnaires	51,1	60,1	63,0	66,0	66,3	67,2	68,1	818 916	68,7
	Externes	43,0	34,9	32,7	30,6	30,3	29,4	28,6	333 839	28,0
	Internes	5,9	5,0	4,4	3,4	3,5	3,4	3,3	38 692	3,2
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>1 191 447</b>	<b>100,0</b>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	56,1	64,6	65,8	66,2	65,5	65,9	66,9	3 795 048	67,3
	Externes	39,9	31,3	30,4	30,6	31,2	30,9	29,8	1 656 772	29,4
	Internes	4,0	4,1	3,8	3,3	3,3	3,3	3,2	183 871	3,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>5 635 691</b>	<b>100,0</b>

► **Champ :** France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, hors post-bac.  
**Lecture :** à la rentrée 2024, 67,3% des élèves du second degré sont demi-pensionnaires.

RERS 2025, DEPP

**3 Modes d'hébergement des élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2024 (en %)**

		Très favorisée	Favorisée	Moyenne	Défavorisée	Total
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	76,7	72,9	67,9	58,3	67,3
	Externes	20,4	23,5	28,3	38,7	29,4
	Internes	2,9	3,6	3,8	3,0	3,3
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	1 439 274	704 530	1 468 818	1 855 795	5 635 691
<i>dont filles</i>	Demi-pensionnaires	76,5	72,9	68,0	58,6	67,4
	Externes	20,8	23,7	28,3	38,5	29,5
	Internes	2,7	3,4	3,7	2,9	3,1
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	706 766	349 446	735 009	924 748	2 794 947
<i>dont garçons</i>	Demi-pensionnaires	76,9	72,9	67,9	57,9	67,3
	Externes	20,1	23,4	28,3	39,0	29,3
	Internes	3,0	3,7	3,8	3,1	3,4
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	732 508	355 084	733 809	931 047	2 840 744

► **Champ :** France (Mayotte à partir de 2011), public + privé sous contrat, hors post-bac.  
**Lecture :** à la rentrée 2024, 67,4% des filles du second degré sont demi-pensionnaires.

RERS 2025, DEPP

**Note :** l'information sur l'origine sociale est manquante pour 3,0% des élèves (2,8% des filles et 3,1% des garçons).

**4 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2024 (en %)**

		Collège	EREA	LP	LEGT	Total	<i>dont post-bac</i>
<b>Ensemble</b>	Demi-pensionnaires	73,3	53,2	47,9	57,7	65,9	36,9
	Externes	26,2	11,3	39,5	35,4	30,4	51,7
	Internes	0,5	35,4	12,6	6,9	3,7	12,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	3 351 927	9 350	399 081	2 160 382	5 920 740	285 049
<i>dont public</i>	Demi-pensionnaires	71,5	54,5	49,4	60,1	65,8	42,5
	Externes	28,3	9,3	37,2	32,8	30,5	44,4
	Internes	0,3	36,2	13,3	7,1	3,7	13,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
	Effectifs	2 634 043	9 136	322 633	1 709 233	4 675 045	230 801

► **Champ :** France, public + privé sous contrat.

**Lecture :** à la rentrée 2024, 73,3% des élèves qui suivent une formation en collège sont demi-pensionnaires.

RERS 2025, DEPP

Les **ensembles immobiliers du second degré** occupent une surface cadastrale de 169 millions de m<sup>2</sup>, dont 46 millions de m<sup>2</sup> bâtis (2). La **surface plancher** totale s'élève à 82 millions de m<sup>2</sup>. La surface plancher est de 19 m<sup>2</sup> en moyenne par élève (3). Cette moyenne varie selon le type d'établissement : de 15 m<sup>2</sup> dans les collèges à 67 m<sup>2</sup> dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

Les bâtiments des EREA et des lycées polyvalents (LPO) sont les plus récents, avec respectivement 51 ans et 44 ans d'ancienneté moyenne de construction. Un quart des LPO ont été construits après 2000 (1). Les bâtiments des lycées professionnels (LP), des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et des collèges sont les constructions les plus anciennes puisqu'ils sont en moyenne âgés respectivement de 71 ans, 65 ans et 61 ans.

La construction ou la rénovation depuis moins de 10 ans concerne 15% des bâtiments des établissements publics du second degré. Cette proportion est plus forte pour les collèges, puisqu'ils sont 16% dans ce cas, que dans les EREA ou les LP (10%). Durant l'année scolaire 2024-2025,

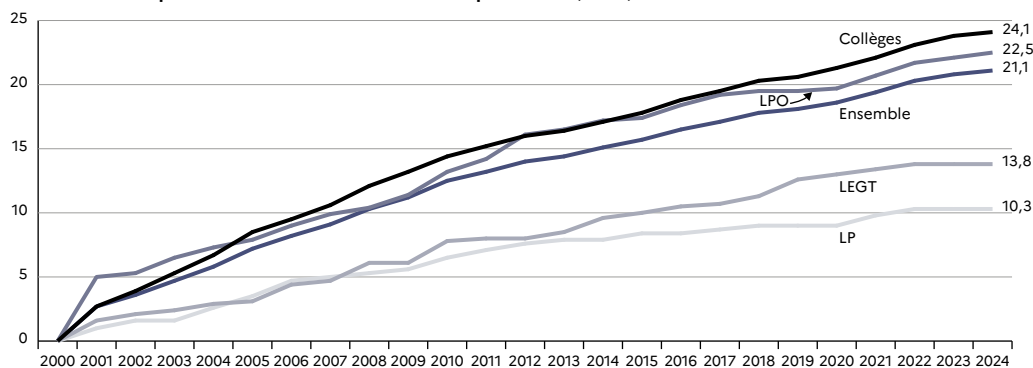
1% des bâtiments des établissements publics du second degré ont été construits ou rénovés.

Les **capacités d'accueil** sont globalement occupées à 80%. Le taux d'occupation dépasse 90% dans 32% des établissements. En moyenne, le centre de documentation et d'information dispose d'une place pour 14 élèves. La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle spécialisée (99%).

La part des ensembles immobiliers proposant un service d'**internat** à leurs élèves, de 27% en moyenne, diffère suivant le type d'établissement : 7% pour les collèges, 64% pour les LEGT, 71% pour les LPO, 78% pour les LP et 92% pour les EREA. Le taux d'occupation des internats est aussi plus faible dans les collèges et les EREA (trois lits sur cinq sont occupés en moyenne) que dans les autres types d'ensembles immobiliers (quatre lits sur cinq).

L'équipement en **terminaux (fixes + mobiles)** est quatre fois plus élevé dans le second degré (54 terminaux pour 100 élèves) que dans le premier degré (14 terminaux pour 100 élèves) (4).

### 1 Évolution de la part des bâtiments construits depuis 2000 (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2012), public.

LECTURE : en 2024, 24,1% des bâtiments des collèges ont une date de construction postérieure à 2000.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

L'enquête ICV remplace l'enquête Parc Immobilier depuis la rentrée 2023. Auparavant, seuls les établissements hors cité scolaire et tête de cité scolaire étaient interrogés. Désormais, le champ de l'enquête ICV couvre tous les établissements publics du second degré. Les résultats sont représentatifs. Le dénombrement des internats a été modifié : à présent, sont dénombrés les établissements proposant le service

d'internat à leurs élèves. Par exemple, un LEGT et un LP dont les élèves fréquentent un même internat sont considérés comme ayant tous les deux un internat.

**Cités scolaires, capacités d'accueil pour l'enseignement, ensemble immobilier du second degré, internat, surface bâtie, surface développée, surface non bâtie, surface plancher, terminal fixe, terminal mobile** – Voir « Glossaire ».

Source

DEPP, enquête Immobilier – Cadre de vie (ICV), enquête MicroTic sur l'équipement informatique dans le secteur public.

## 2 Surfaces en 2024-2025 (en millions de m<sup>2</sup>)

	Collèges	LEGT	LP	LPO	Ensemble
<b>Surface cadastrale</b>	<b>84</b>	<b>31</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>169</b>
dont surfaces non bâties :	61	24	14	23	123
- cours de récréation	15	5	2	4	26
- aires sportives découvertes	7	2	1	3	13
- espaces verts	33	13	9	14	70
- autres structures (parking, voiries, bassins)	6	4	2	2	14
dont surfaces bâties	23	8	6	9	46
Taux d'encombrement (%) (1)	27	26	30	28	27
<b>Surface plancher (2)</b>	<b>36</b>	<b>17</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>82</b>

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France, public.

1. Surface bâtie / surface cadastrale.

2. Somme des surfaces sur tous les niveaux.

**Lecture** : en 2024, la surface cadastrale des établissements publics du second degré s'élève à 169 millions de m<sup>2</sup>.

**Note** : en raison des arrondis, la somme des sous-totaux par type d'établissement peut ne pas être égale au total « Ensemble ».

## 3 Le parc immobilier du second degré public en 2024-2025

	Collèges	EREA	LEGT	LP	LPO	Ensemble
<b>Surface plancher moyenne par élève (en m<sup>2</sup>)</b>	<b>15</b>	<b>67</b>	<b>21</b>	<b>40</b>	<b>25</b>	<b>19</b>
<b>Ancienneté des bâtiments (1)</b>						
Ancienneté moyenne des bâtiments (en années)	61	51	65	71	44	60
Part de bâtiments construits/rénovés depuis 2015 (en %)	16	10	14	10	13	15
Part de bâtiments construits/rénovés depuis 2020 (en %)	9	3	7	6	9	9
Part de bâtiments construits/rénovés en 2024 (en %)	1	0	1	0	2	1
<b>Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement</b>						
Taux moyen d'occupation (2) (en %)	81	75	81	71	82	80
Part des établissements occupés à plus de 90% (en %)	32	20	39	16	34	32
<b>Équipements</b>						
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins une salle spécialisée (3) (en %)	99	94	100	98	98	99
Nombre d'élèves par place en CDI (4)	14	7	15	12	17	14
<b>Internats et service de restauration</b>						
Part des ensembles dotés d'internat (en %)	7	92	64	78	71	27
Taux d'occupation des lits (en %)	61	62	80	79	78	73

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France, public.

1. Indicateur calculé à partir de la date de construction des bâtiments.

2. Nombre d'élèves de l'établissement à la rentrée 2024 / capacité totale d'accueil.

3. Les salles de cours spécialisées sont les salles scientifiques, technologiques, informatiques, artistiques, les laboratoires, les locaux dédiés aux langues et les ateliers.

4. CDI : centre de documentation et d'information.

**Lecture** : en 2024, la surface plancher s'élève en moyenne à 15m<sup>2</sup> par élève dans les collèges. Les bâtiments des collèges ont en moyenne 61 ans d'ancienneté. Le taux d'occupation des collèges est de 81% et il y a en moyenne 14 élèves par place dans le CDI.

## 4 L'équipement numérique du secteur public en 2024-2025

	Nombre de terminaux fixes pour 100 élèves	Nombre de terminaux mobiles pour 100 élèves	Nombre d'outils de vidéoprojection pour 100 élèves
Écoles maternelles	3	4	2
Écoles élémentaires	5	13	5
Écoles primaires	4	12	4
<b>Ensemble 1<sup>er</sup> degré</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>4</b>
Collèges	24	19	7
EREA	89	20	17
LEGT	41	25	7
LP	70	25	11
LPO	46	25	8
<b>Ensemble 2<sup>d</sup> degré</b>	<b>33</b>	<b>21</b>	<b>7</b>

RERS 2025, DEPP

► **Champ** : France, public.

**Lecture** : en 2024, il y a en moyenne 4 terminaux fixes pour 100 élèves dans le 1<sup>er</sup> degré et 33 dans le 2<sup>d</sup> degré.

## 2.11 Le climat scolaire du point de vue des élèves de CM1-CM2

Au cours de l'année scolaire 2020-2021, les élèves de CM1-CM2 ont, pour une large majorité d'entre eux, une opinion positive sur le climat scolaire : 92% déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école et 93% dans leur classe (1). Neuf écoliers sur dix jugent entretenir de bonnes relations avec leurs camarades, leur enseignant et les autres adultes de l'école.

La majorité des élèves (96%) considèrent « bien » ou « tout à fait bien » apprendre dans leur classe. Deux tiers des écoliers disent être encouragés par leur enseignant face à une difficulté et 72% déclarent recevoir des félicitations de leur enseignant. Cependant, 58% des élèves disent rencontrer des difficultés dans le travail après la classe (2).

L'insécurité à l'école semble préoccuper une partie des élèves. Un tiers dit avoir déjà eu peur dans leur école depuis le début de l'année scolaire. Un quart des élèves déclare avoir déjà eu peur d'y venir à cause de la violence et la même proportion déclare avoir déjà eu peur dans les toilettes de l'école.

L'enquête interroge les élèves sur les éventuelles violences subies au cours de l'année scolaire à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre (3). Les atteintes les plus fréquentes sont les insultes ou moqueries (42% des élèves), les mises à l'écart (41%) et les vols (40%).

Les filles et les garçons ont une perception proche du climat scolaire. Toutefois, en proportion, les filles sont bien moins souvent punies que les garçons. Elles sont par ailleurs plus nombreuses à déclarer avoir peur à l'école et indiquent plus souvent être mises à l'écart par les autres élèves.

### Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation existe depuis 2011 dans le second degré. Pour la première fois, l'enquête a été menée dans le premier degré au printemps 2021. Les 11 600 élèves interrogés sont de niveau CM1 et CM2. Cette enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 300 écoles publiques et privées sous contrat, représentatives au niveau national. Le champ géographique est donc la France, mais sans Mayotte (pour des raisons logistiques).

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 22.08.

### Source

DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation auprès des élèves de CM1-CM2 en 2020-2021.

## 1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur école en 2020-2021 (en %)

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
<b>Se sentir bien à l'école et dans la classe</b>						
Se sentir bien ou très bien dans son école	92	92	93	91	93	93
Se sentir bien ou très bien dans sa classe	93	93	93	91	94	93
<b>Les relations avec les élèves et les adultes de l'école</b>						
S'entendre bien ou très bien avec les autres élèves	92	91	93	91	91	92
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines	87	88	87	88	86	88
Bien ou très bien s'entendre avec son maître ou sa maîtresse	94	97	92	94	95	94
Bien ou très bien s'entendre avec les autres adultes de l'école	93	95	91	92	94	93
<b>L'apprentissage</b>						
On apprend bien ou tout à fait bien dans sa classe	96	96	95	95	96	96
Les évaluations données sont justes ou très justes	96	96	95	92	97	96
<b>Les punitions</b>						
N'a pas été puni dans l'année	46	63	30	42	47	47
Les punitions sont justes ou très justes	76	80	73	70	81	76
<b>Les bâtiments et services de l'école</b>						
Les bâtiments de l'école sont jolis ou très jolis	75	77	72	72	80	74
Bien aimer ou adorer aller en récréation	96	94	97	94	96	96
Bien aimer ou adorer manger à la cantine (1)	75	74	76	76	78	74
Bien aimer ou adorer se rendre aux activités périscolaires (1)	85	85	84	88	86	84
Les toilettes de l'école sont propres ou très propres	34	36	31	32	44	31
<b>L'insécurité à l'école</b>						
Sentiment de peur à l'école	36	43	29	39	37	36
Peur de venir à l'école à cause de la violence	23	27	19	26	25	22
Sentiment de peur dans les toilettes de l'école	24	32	16	27	23	24

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

1. Pour les élèves concernés.

Lecture : au printemps 2021, 92% des élèves de CM1-CM2 déclarent se sentir « bien » ou « très bien » dans leur école.

RERS 2025, DEPP

## 2 Opinion des élèves sur le travail scolaire en 2020-2021 (en %)

	Ensemble	Filles	Garçons
Non, pas du tout	10	10	11
Oui, un peu	47	46	48
Oui, beaucoup ou énormément	42	44	41
<b>Rencontrer des difficultés dans le travail à faire à la maison</b>			
Non, pas du tout	42	41	42
Oui, un peu	51	51	51
Oui, beaucoup ou énormément	7	7	8
<b>Encouragements de l'enseignant face à une difficulté</b>			
Oui	63	65	61
Non	11	9	13
Ne sait pas	14	15	13
N'a pas de difficulté	12	11	13
<b>Félicitations de l'enseignant</b>			
Oui	72	74	70
Non	13	10	15
Ne sait pas	15	15	16

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

Lecture : au printemps 2021, 10% des élèves de CM1-CM2 déclarent ne pas passer de temps à faire du travail scolaire après la classe.

RERS 2025, DEPP

## 3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2020-2021 de violences à l'école ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence (en %)

	Ensemble	Sexe		Type d'école		
		Filles	Garçons	REP+	Rurale hors REP+	Urbaine hors REP+
<b>Atteintes psychologiques</b>						
Insulte ou moquerie	42	39	45	46	43	41
Mise à l'écart	41	44	38	34	44	41
Surnom méchant	36	34	38	37	36	35
Menace	18	16	20	23	18	18
Voyeurisme dans les toilettes	15	14	16	18	15	14
<b>Atteintes physiques</b>						
Bagarre	37	22	50	44	38	36
Bousculade	32	28	36	35	33	32
Coup	28	21	36	34	29	28
Cible de lancers d'objets	12	11	14	16	12	12
Embrassade forcée	8	9	8	11	7	8
<b>Atteintes aux biens</b>						
Vol	40	42	38	51	36	40
Racket	8	7	9	11	6	8
<b>Jeux dangereux</b>						
A été obligé(e) de participer à un jeu dangereux	5	4	6	6	5	5

► Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

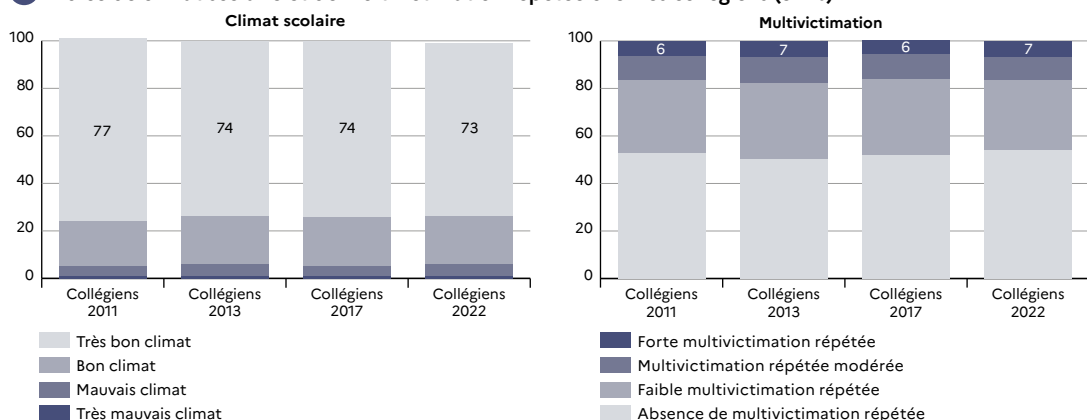
Lecture : au printemps 2021, 42% des élèves déclarent s'être fait insulter ou moquer au moins une fois au cours de l'année scolaire.

RERS 2025, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, tout comme les précédentes années, les collégiens ont une opinion sur le climat scolaire majoritairement positive. Ils sont 73 % à avoir répondu dans un sens positif à au moins dix questions sur douze et 94 % ont donné au moins sept réponses positives (1). Parmi les collégiens, 93 % déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur établissement scolaire (2). La très grande majorité des élèves entretiennent de bonnes relations dans le cadre scolaire, que ce soit avec les autres élèves, les enseignants ou les autres adultes du collège. De manière générale, les collégiens ont une bonne opinion sur l'apprentissage : 90 % déclarent apprendre « plutôt bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège. Le sentiment de sécurité au collège est élevé dans son enceinte (91 %), mais moindre à ses alentours (75 %), notamment pour les filles (71 %).

En dépit de ce climat scolaire qu'ils décrivent globalement de manière positive, les collégiens déclarent être victimes de certaines violences. Les atteintes les plus fréquentes sont les vols de fournitures scolaires (54 %), les surnoms désagréables (44 %), les insultes (43 %) et l'ostracisme (43 %) (3). Les violences physiques concernent davantage les garçons que les filles, mais ces dernières sont plus victimes de mises à l'écart (une fille sur deux). Globalement, 46 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire et 7 % signalent cinq atteintes répétées ou plus. Cette situation de forte multivictimisation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, est un peu plus fréquente qu'en 2017 où elle concernait 6 % des collégiens.

### 1 Indice de climat scolaire et de multivictimation répétée chez les collégiens (en %)



► **Champ :** France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

**Lecture :** au printemps 2022, 73 % des collégiens ont un indice de bien-être compris entre 10 et 12, ce qui signifie qu'ils ont coché au moins 10 réponses positives parmi les 12 questions proposées.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. Au printemps 2022, 15 850 collégiens du secteur public et privé sous contrat de France ont répondu au questionnaire de l'enquête.

**Indice de climat scolaire, indice de multivictimation répétée**  
– Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Notes d'information : 23.08 ; 23.07.

## 2 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège en 2021-2022 (en %)

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
<b>Climat scolaire dans le collège et dans la classe</b>						
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	93	91	94	92	94	93
Se sentir plutôt bien ou tout à fait bien dans sa classe (1)	91	90 (1)	92	89	93	91
<b>Les bâtiments du collège</b>						
Les bâtiments du collège sont plutôt ou tout à fait agréables	84	84	83	78	88	83
<b>L'apprentissage</b>						
On apprend plutôt bien ou tout à fait bien dans son collège (1)	90	90	90	89	92	90
Les notes (ou évaluations) de la classe sont plutôt ou très justes	84	85	83	81	87	84
<b>Les relations avec les élèves et les adultes du collège</b>						
Plutôt bonne ambiance ou tout à fait bonne ambiance entre les élèves (1)	83	81	85	77	85	83
Plutôt beaucoup ou beaucoup de copains et copines (1)	84	81	87	80	86	83
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les professeurs (1)	82	84	81	78	87	81
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et la vie scolaire (CPE, assistants d'éducation) (1)	88	89	88	86	90	88
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les autres adultes (personnels de direction, d'accueil ou de cantine) (1)	92	93	92	90	94	92
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves	72	72	73	63	79	71
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs (1)	90	91	90	83	93	90
<b>Les punitions</b>						
Les sanctions interviennent souvent ou à chaque fois lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	86	86	86	82	87	86
Les sanctions et les punitions dans le collège sont plutôt ou très justes (1)	67	71	65	65	70	67
A été puni au moins une fois dans l'année	50	37	63	52	49	50
<b>L'insécurité dans le collège</b>						
Pas du tout ou pas beaucoup de violence dans le collège	80	82	78	65	86	79
A été absent au moins une fois par peur (1)	16	21	10	16	16	16
A été absent au moins une fois sans autorisation	20	18	22	34	16	20
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans son collège (1)	91	91	92	89	92	91
Plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de son collège (1)	75	71	79	66	79	74
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans les transports pour venir au collège	85	78	91	79	90	83

► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de climat scolaire.

Lecture : au printemps 2022, 93% des collégiens déclarent se sentir « plutôt bien » ou « tout à fait bien » dans leur collège.

RERS 2025, DEPP

## 3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2021-2022 de violences au collège ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence (en %)

	Collégiens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	REP+	Rural hors REP+	Urbain hors REP+
<b>Atteintes psychologiques</b>						
Surnom désagréable (1)	44	44	45	42	45	44
Insulte (1)	43	43	43	45	42	43
Ostracisme (1)	43	50	35	36	43	43
Moquerie par rapport au comportement ou le travail en classe (1) (2)	34	35	33	33	33	35
Sentiment d'humiliation (1)	14	16	13	17	13	15
Menace	13	13	14	18	11	13
<b>Atteintes physiques</b>						
Bousculade (1)	28	26	29	29	28	27
Coup (1)	15	12	19	19	15	15
Bagarre collective (1)	15	10	20	17	14	15
Cible de lancers d'objets (1)	12	12	13	16	11	13
Jeux dangereux	9	5	13	10	9	9
Blessure par arme ou avec un objet dangereux	4	3	5	6	4	4
<b>Atteintes aux biens</b>						
Vol de fournitures scolaires	54	56	53	60	47	56
Dégradation d'objets personnels	21	19	22	18	21	21
Vol d'objets personnels	15	17	14	15	14	16
Vol d'argent	6	6	7	8	4	7
Racket	4	4	5	7	3	4
Dégradation du vélo, trottinette ou scooter (3)	3	1	4	4	1	3
Vol du vélo, trottinette ou scooter (3)	1	1	2	2	1	2
<b>Atteintes sexuelles</b>						
Voyeurisme	8	10	7	7	9	8
Caresse forcée	6	7	6	8	6	6
Baiser forcé	3	3	3	4	3	3
<b>Cyberviolences</b>						
Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone, internet	21	24	18	22	21	21
Diffusion de rumeurs, photos ou films humiliant sur internet	9	10	7	10	8	9
Usurpation d'identité	5	6	5	8	4	5
Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos à caractère sexuel	4	4	5	5	4	5
Menace par téléphone ou internet	4	4	3	3	3	4
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2	2	3	6	2	2
Racket par téléphone ou internet	0	0	0	1	0	0

► Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de multivictimation répétée.

2. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur les moqueries uniquement liées à la bonne conduite en classe.

3. Jusqu'à l'enquête de 2022, les collégiens étaient interrogés sur le vol ou la dégradation de leur éventuel vélo ou scooter.

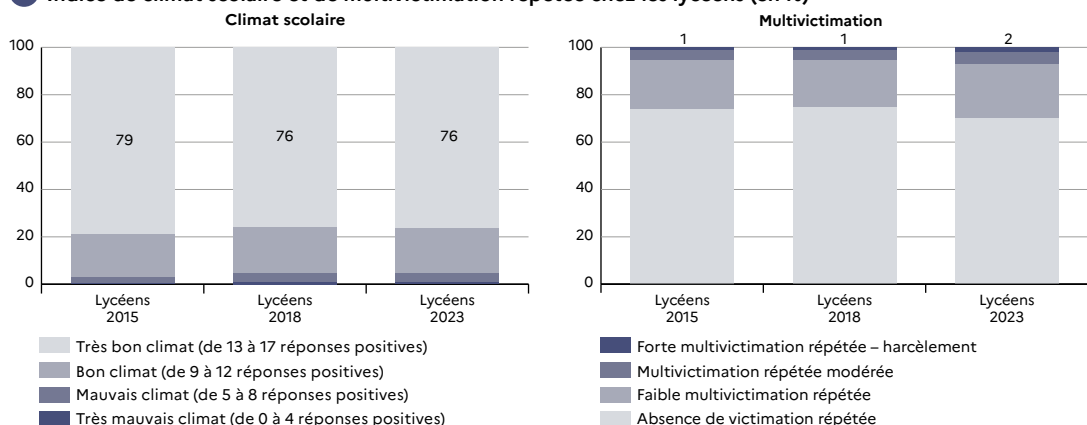
RERS 2025, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2022-2023, tout comme les précédentes années, les lycéens ont une opinion sur le climat scolaire majoritairement positive. Ils sont 76 % à déclarer un « très bon » climat (au moins 13 réponses positives sur 17 questions) et 95 % à déclarer un « bon » ou un « très bon » climat scolaire (au moins neuf réponses positives) (1). Parmi les lycéens, 91 % déclarent se sentir « bien » ou « tout à fait bien » dans leur établissement scolaire (2). La très grande majorité des élèves entretiennent de bonnes relations dans le cadre scolaire, que ce soit avec les autres élèves, les enseignants ou les autres adultes du lycée. En dépit de ce climat scolaire globalement positif, 59 % des lycéens se disent « plutôt » ou « très » stressés par rapport aux examens ou aux évaluations (contre 41 % de lycéens « plutôt pas » ou « pas du tout » stressés), en particulier les filles (78 % contre 41 % des garçons).

Les lycéens déclarent être victimes de certaines violences, le plus souvent de vols de fournitures scolaires (38 %), d'ostracisme (35 %), de moqueries liées au comportement ou au travail en classe (33 %) et de surnoms désagréables (27 %) (3). Les violences à caractère sexuel touchent beaucoup plus les filles que les garçons : 14 % des lycéennes déclarent avoir été victimes d'un comportement déplacé à caractère sexuel contre 3 % des garçons. De même, les filles sont deux fois plus concernées par les mises à l'écart et les humiliations.

Globalement, 30 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une violence de façon répétée durant l'année scolaire et 2 % signalent cinq atteintes répétées ou plus. Cette situation de forte multivictimation, qui peut s'apparenter à du harcèlement, est un peu plus fréquente qu'en 2018 où elle concernait 1 % des lycéens.

### 1 Indice de climat scolaire et de multivictimation répétée chez les lycéens (en %)



► Champ : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

Lecture : au printemps 2023, 76 % des lycéens ont un indice de bien-être compris entre 13 et 17 ce qui signifie qu'ils ont coché au moins 13 réponses positives parmi les 17 questions proposées.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

La DEPP mène depuis 2011 des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation. Au printemps 2023, 15 000 lycéens du secteur public et privé sous contrat de France ont répondu au questionnaire de l'enquête.

**Indice de climat scolaire, indice de multivictimation répétée**  
– Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

– Notes d'Information : 24.25 ; 24.26.

## 2 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur lycée en 2022-2023 (en %)

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	LP	LEGT	LPO
<b>Le climat scolaire dans le lycée et dans la classe</b>						
Se sent plutôt bien ou tout à fait bien dans son lycée (1)	91	89	93	86	92	91
Se sent plutôt bien ou tout à fait bien dans sa classe (1)	87	84	90	84	88	87
<b>Les bâtiments du lycée</b>						
Les bâtiments du lycée sont plutôt ou tout à fait agréables (1)	75	74	76	68	78	74
<b>L'apprentissage</b>						
On apprend plutôt bien ou tout à fait bien dans son lycée (1)	84	85	83	78	86	82
Les notes données dans son lycée sont plutôt ou très justes (1)	81	81	81	83	80	81
Plutôt pas ou pas du tout stressé par rapport aux examens ou aux évaluations	41	22	59	54	35	43
<b>Les relations avec les élèves et les adultes du lycée</b>						
Plutôt bonne ambiance ou tout à fait bonne ambiance entre les élèves (1)	88	85	91	81	91	88
Plutôt beaucoup ou beaucoup d'amis dans l'établissement	66	58	75	57	70	65
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les professeurs (1)	88	88	87	84	89	87
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et la vie scolaire (CPE, assistants d'éducation) (1)	90	89	90	91	89	90
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les personnels de direction et de l'administration (1)	86	86	87	89	85	87
Bonnes ou très bonnes relations entre les élèves et les personnels de services ou de cantine (1)	95	96	95	95	95	95
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves	84	82	87	73	89	83
Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	90	89	90	84	92	89
<b>Les punitions</b>						
Les professeurs interviennent souvent ou à chaque fois lorsqu'un élève ne respecte pas les règles	82	81	83	76	84	81
Les sanctions et les punitions dans le lycée sont plutôt ou très justes (1)	73	75	70	65	75	73
A été puni au moins une fois dans l'année (1)	28	20	36	41	23	29
<b>L'insécurité dans le lycée et aux alentours</b>						
Pas du tout ou pas beaucoup de violence dans le lycée (1)	93	93	92	84	96	92
Absence sans autorisation (1) (2)	48	47	50	51	46	51
Absence par peur de la violence (1)	7	9	5	12	5	8
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans son lycée (1)	93	92	95	87	96	92
Plutôt ou tout à fait en sécurité dans les transports pour venir au lycée (1)	79	69	88	77	78	81
Plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de son lycée (1)	78	73	84	72	81	76

► **Champ** : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

1. Dimensions prises en compte pour la construction de l'indice de climat scolaire.

2. Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).

**Lecture** : au printemps 2023, 91% des lycéens se sentent « plutôt bien » ou « tout à fait bien » dans leur lycée.

RERS 2025, DEPP

## 3 Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois en 2022-2023 de violences au lycée ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence (en %)

	Lycéens	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	LP	LEGT	LPO
<b>Atteintes psychologiques</b>						
Ostracisme	35	44	25	33	36	34
Moquerie par rapport au comportement ou au travail	33	35	30	31	33	33
Surnom désagréable	27	28	27	33	25	29
Insulte	23	25	20	30	20	23
Sentiment d'humiliation	15	20	10	16	15	15
Sentiment de harcèlement	13	13	13	19	11	13
Menace	7	7	6	11	5	7
<b>Atteintes physiques</b>						
Bousculade	8	9	8	13	7	8
Cible de lancers d'objets	6	5	6	9	5	6
Coup	4	4	4	8	3	4
Blessure par arme ou avec un objet dangereux	1	1	2	3	1	1
<b>Atteintes aux biens</b>						
Vol de fournitures scolaires	38	37	38	41	36	39
Vol d'objets personnels	14	13	15	20	12	14
Dégradation d'objets personnels	13	11	14	18	11	13
Vol d'argent	5	5	6	9	4	6
Racket	2	2	2	4	2	2
Dégradation du vélo, trottinette ou scooter	2	1	3	2	1	2
Vol du vélo, trottinette ou scooter	1	1	2	2	1	1
<b>Atteintes sexuelles</b>						
Comportement déplacé à caractère sexuel	9	14	3	7	10	8
Intimidation ou offense à caractère sexuel	5	8	2	6	5	5
Violence à caractère sexuel	3	4	2	4	2	3
<b>Cyberviolences</b>						
Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone et/ou internet	15	16	14	18	14	15
Diffusion de rumeurs, commentaires, photos ou films humiliant sur internet	9	12	7	11	9	10
Usurpation d'identité	4	4	4	6	3	4
Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos violentes ou à caractère sexuel	3	3	3	4	3	3
Happy slapping ou violences filmées avec un téléphone portable	2	2	2	4	1	3
Menace par téléphone ou internet	2	2	1	3	1	2

► **Champ** : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

**Lecture** : au printemps 2023, 35% des lycéens se sont sentis mis à l'écart par d'autres élèves depuis le début de l'année scolaire.

RERS 2025, DEPP

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, les directeurs d'école et les enseignants du premier degré ont globalement une perception positive du climat scolaire dans leur école (1). Ainsi, 86% d'entre eux s'y sentent « bien » ou « très bien » et 82% sont « satisfaits » du climat scolaire dans l'école. Dans la classe, les enseignants et les directeurs partiellement déchargés d'enseignement expriment un niveau de satisfaction encore plus élevé : 92% s'y sentent « bien » ou « très bien » et 89% sont « satisfaits » du climat scolaire dans la classe.

La plupart des personnels entretiennent de « bonnes » ou « très bonnes » relations avec les élèves (99%), les parents (94%) et la directrice ou le directeur (90%). Cependant, ils signalent un fort déficit de considération de la part de l'institution : seulement 27% d'entre eux se sentent « tout à fait ou plutôt » considérés par l'institution. Le sentiment de considération de la part de la hiérarchie directe est plus favorable (65%).

Dans le cadre de leur travail, la très grande majorité des personnels ont « le sentiment de faire quelque chose

d'utile aux autres » (85%), de « faire des choses qui leur plaisent » (93%) et qui « ont du sens » (84%). Ils expriment cependant une très forte insatisfaction à propos de la rémunération : 9% estiment être rémunérés à leur juste valeur (2). Le manque de temps est particulièrement souligné par les directeurs partiellement déchargés d'enseignement puisque 18% d'entre eux jugent disposer de temps suffisant pour effectuer leur travail. La moitié des enseignants estiment recevoir le respect mérité de la part de leur hiérarchie contre 70% des directeurs déchargés d'enseignement.

Par ailleurs, 55% des personnels déclarent qu'il y a « beaucoup » ou « un peu » de violence dans leur école. En dépit de cela, 96% d'entre eux déclarent « se sentir en sécurité dans l'école », un peu moins aux abords de l'école (91%). Parmi les violences auxquelles les personnels du premier degré déclarent avoir été confrontés au cours de l'année scolaire 2021-2022 figurent l'arrogance ou le mépris (37%) et le refus ou la contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, du statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions (27%) (3).

### Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré s'inscrit dans la continuité des enquêtes statistiques réalisées par la DEPP auprès des élèves et celle menée auprès des personnels du second degré de l'éducation nationale en 2019. Ainsi, les enseignants du premier degré ayant au moins une affectation sur une mission d'enseignement et/ou de direction dans une école publique ou privée sous contrat en France ont été interrogés. 21 000 personnels ont répondu au printemps 2022 à l'enquête. L'enquête a été conduite dans une période d'application du protocole sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 2315.

#### Source

DEPP, enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré.

### 1 Opinion des personnels sur le climat scolaire au cours de l'année 2021-2022 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés d'enseignement	Directeurs totalement déchargés d'enseignement
<b>Enseignement et apprentissage</b>				
<b>Se sentir bien (1)</b>				
dans son école	86	85	90	88
dans sa classe	92	92	94	
dans sa fonction	80	80	78	79
<b>Les élèves apprennent bien dans l'école (1)</b>	<b>87</b>	<b>86</b>	<b>94</b>	<b>90</b>
<b>Les règles de vie collectives sont bien appliquées (1)</b>	<b>81</b>	<b>80</b>	<b>90</b>	<b>89</b>
<b>Être satisfait (1)</b>				
du climat scolaire dans l'école	82	81	90	88
du climat scolaire dans la classe	89	88	92	
<b>Relationnel</b>				
<b>Les relations sont bonnes ou très bonnes avec</b>				
les élèves	99	98	99	100
les parents	94	94	95	98
la directrice/le directeur	90	90		
<b>Être respecté par les élèves (1)</b>	<b>97</b>	<b>96</b>	<b>99</b>	<b>99</b>
<b>Être considéré (1)</b>				
par les parents d'élèves	80	79	86	94
par la hiérarchie directe	65	63	81	86
par l'institution	27	25	33	44
<b>Les parents sont bien accueillis dans l'école (1)</b>	<b>98</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>99</b>
<b>Sécuritaire</b>				
<b>Il n'y a pas du tout ou pas beaucoup de violence dans l'école</b>	<b>45</b>	<b>43</b>	<b>57</b>	<b>47</b>
<b>Se sentir en sécurité (1)</b>				
à l'intérieur de l'école	96	95	98	97
aux abords de l'école	91	91	95	90
<b>Ne ressent pas du tout ou pas beaucoup d'appréhension avant d'aller au travail</b>	<b>77</b>	<b>76</b>	<b>80</b>	<b>81</b>

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. «Tout à fait» ou «plutôt».

Lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 85% des enseignants du premier degré déclarent se sentir «tout à fait ou plutôt bien» dans leur école.

### 2 Opinion des personnels sur leurs conditions de travail au cours de l'année 2021-2022 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
<b>Rapports sociaux au travail</b>				
Recevoir le respect mérité de la part de ses collègues (1)	89	89	88	84
Avoir un soutien satisfaisant dans les situations difficiles (1)	55	54	58	62
Recevoir le respect mérité de la part de sa hiérarchie (1)	52	50	66	70
<b>Valeurs</b>				
Faire des choses qui plaisent au sein du travail (1)	93	93	93	87
Avoir l'impression de faire quelque chose d'utile aux autres (2)	85	85	87	85
Le sentiment de faire quelque chose qui a du sens (2)	84	84	83	77
<b>Conditions de travail</b>				
Être rémunéré à sa juste valeur (1)	9	9	9	16
Être capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite (1)	29	28	32	53
Avoir une formation suffisante et adaptée (1)	28	27	30	40
Avoir le temps suffisant pour effectuer son travail (1)	31	32	18	33
Avoir le sentiment de ne pas être épuisé (2)	39	38	42	52
Avoir des possibilités suffisantes de coopération (1)	48	48	47	45

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

1. «D'accord» ou «tout à fait d'accord».

2. «Toujours» ou «souvent».

Lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 89% des enseignants du premier degré déclarent qu'ils reçoivent «toujours» ou «souvent» le respect mérité de la part de leurs collègues.

### 3 Proportion de personnels confrontés à une violence par type d'incident au cours de l'année 2021-2022 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Directeurs partiellement déchargés	Directeurs totalement déchargés
Expression avec arrogance, avec mépris	37	36	44	47
Refus ou contestation d'enseignement, du contenu des enseignements, de votre statut d'enseignant, des règles de l'école ou de sanctions	27	27	30	32
Moquerie ou insulte (y compris par des gestes, exemple : doigt d'honneur, etc.)	10	10	11	15
Menace (y compris par des gestes ou des regards, une intimidation, par internet, etc.) avec ou sans objet dangereux ou arme	10	9	16	22
Vol(s) ou dégradation(s) du matériel pédagogique	9	10	5	7
Harcèlement	6	6	8	9

► Champ : France, directeurs et enseignants du premier degré, secteurs public et privé sous contrat.

RERS 2025, DEPP

Lecture : au cours de l'année scolaire 2021-2022, 36% des enseignants du premier degré déclarent que quelqu'un leur a parlé avec arrogance ou avec mépris dans le cadre de leurs fonctions, au cours de l'année scolaire.

En 2024, 60% des personnels du second degré estiment que l'établissement dans lequel ils ont exercé durant l'année scolaire offre un climat d'apprentissage favorable aux élèves, contre 62% en 2019 (1). La part de personnels qui pensent que les règles de vie collective y sont respectées est en baisse (63% en 2024 contre 70% en 2019). Ils sont 51% à estimer qu'il y a peu ou pas de violence dans leur établissement, pour autant 92% s'y sentent en sécurité, une proportion comparable à celle de 2019. Ils se sentent majoritairement respectés par les élèves (93%), considérés par leur hiérarchie directe (75%) et par les parents d'élèves (73%) et déclarent percevoir de la solidarité entre les personnels de l'établissement (69%) (2).

Les personnels du second degré sont 72% à considérer que leur métier est utile aux autres (3). Ils sont plus réservés au sujet des moyens mis à leur disposition pour réaliser leurs missions, notamment matériels : 45% les jugent suffisants et adaptés. Ils sont 60% à déclarer que leur quantité de travail n'est pas excessive. Cette proportion est plus faible parmi les personnels de direction (40%) et les CPE (54%).

Les personnels du second degré sont 42% à déclarer avoir subi de l'arrogance ou du mépris au moins une fois au cours de l'année scolaire (4) : c'est la forme d'atteinte la plus citée, devant les contestations ou refus d'enseignement ou d'exercice des missions, les moqueries ou insultes et les vols ou dégradations de matériel pédagogique ou professionnel.

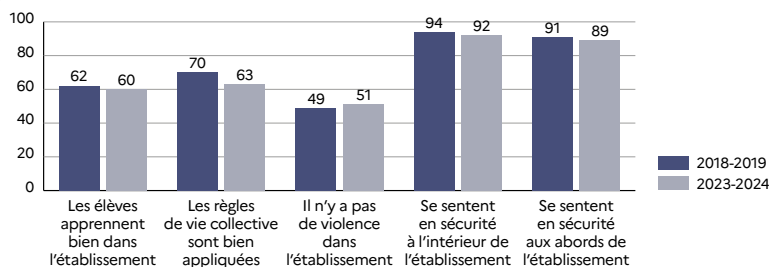
### Précisions

L'enquête nationale de climat scolaire et de victimation 2024 auprès des personnels du second degré s'inscrit dans la continuité des enquêtes statistiques réalisées par la DEPP auprès des élèves et celle menée auprès des personnels du premier degré de l'éducation nationale en 2022. Il s'agit de la seconde édition de ce dispositif auprès des personnels du second degré, conduit pour la première fois en 2019. L'enquête a été adressée aux personnels ayant au moins une affectation dans un établissement scolaire public ou privé sous contrat. Au total, 35 000 personnels ont répondu.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.47 ; 19.53.

## 1 Déclarations des personnels du second degré sur le climat scolaire et la sécurité (en %)



RERS 2025, DEPP

► Champ : France, personnels du second degré des secteurs public et privé sous contrat.

**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2023-2024, 60% des personnels du second degré déclarent que les élèves apprennent bien dans l'établissement où ils exercent, contre 62% en 2018-2019.

## 2 Déclarations des personnels du second degré sur les rapports sociaux au travail au cours de l'année 2023-2024 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Personnels de direction	Conseillers principaux d'éducation	Assistants d'éducation	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
Se sentir respecté par les élèves	93	93	99	100	92	95
Se sentir considéré par les parents d'élèves ou représentants légaux	73	72	91	86	76	81
Se sentir considéré par la hiérarchie directe	75	76	74	82	67	81
Recevoir un soutien satisfaisant dans les situations difficiles	69	68	67	73	74	71
L'ensemble des personnels de l'établissement est solidaire	69	71	72	65	56	64
Avoir le sentiment de faire partie d'une équipe	61	59	77	75	76	63

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, personnels du second degré des secteurs public et privé sous contrat.

**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2023-2024, 93% des personnels du second degré déclarent se sentir « tout à fait » ou « plutôt » respectés par les élèves.

## 3 Déclarations des personnels du second degré sur leurs conditions de travail au cours de l'année 2023-2024 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Personnels de direction	Conseillers principaux d'éducation	Assistants d'éducation	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé	
<b>Moyens à disposition</b>							
Avoir des moyens matériels suffisants et adaptés	45	42	60	52	53	63	
Avoir un nombre de collègues ou de collaborateurs suffisant	60	62	46	42	55	51	
Avoir une formation suffisante et adaptée	51	49	66	65	54	55	
<b>Intensité et temps de travail</b>							
Avoir le temps suffisant	52	49	28	35	82	53	
Ne pas avoir une quantité de travail excessive	60	58	40	54	84	61	
Être capable d'exercer le même métier jusqu'à la retraite	40	39	46	41	36	49	
<b>Valeurs et autonomie</b>							
Avoir le sentiment de	faire quelque chose d'utile aux autres	72	69	82	84	87	77
	faire des choses qui plaisent	85	84	82	89	89	86
	pouvoir développer ses compétences professionnelles	68	66	77	78	73	77
	ne pas être exploité	66	65	64	74	67	73
	ne pas être dépassé par des changements trop rapides	67	64	59	73	84	79
pouvoir organiser son travail de la façon souhaitée	78	78	68	79	74	81	

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, personnels du second degré des secteurs public et privé sous contrat.

**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2023-2024, 60% des personnels du second degré déclarent avoir un nombre de collègues ou de collaborateurs suffisant pour exercer leurs missions.

## 4 Proportion de personnels du second degré confrontés à une violence par type d'incident au cours de l'année 2023-2024 (en %)

	Ensemble	Enseignants	Personnels de direction	Conseillers principaux d'éducation	Assistants d'éducation	Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé
<b>Atteintes aux personnes</b>						
Arrogance ou mépris	42	42	49	53	50	35
Contestation ou refus d'enseignement ou d'exercice des missions	27	29	26	29	23	9
Moquerie(s) ou insulte(s)	15	16	11	13	18	7
Mise à l'écart, marginalisation	7	7	5	12	6	10
Menace(s)	5	5	12	11	9	3
Propos à caractère sexuel ou sexiste	4	4	4	4	6	2
Harcèlement	5	5	7	6	6	4
Bousculade(s) intentionnelle(s), coup(s), blessure(s)	2	2	1	3	6	1
Agression ou tentative d'agression sexuelle	0	0	0	0	0	0
<b>Atteintes aux biens</b>						
Vol ou dégradation de matériel pédagogique ou professionnel	14	16	3	3	7	4
Vol ou dégradation d'objet(s) personnel(s)	4	5	3	2	6	3

RERS 2025, DEPP

► Champ : France, personnels du second degré des secteurs public et privé sous contrat.

**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2023-2024, 42% des personnels du second degré déclarent avoir subi au moins une fois au cours de l'année de l'arrogance ou du mépris dans le cadre de leurs fonctions.

Les écoles déclarent en moyenne 5 incidents graves pour 1 000 écoliers au cours de l'année scolaire 2023-2024 (1). La violence scolaire signalée est plus élevée dans le second degré : les chefs d'établissement du second degré ont déclaré en moyenne 16 incidents graves pour 1 000 élèves. Le degré d'exposition à la violence demeure plus élevé dans les lycées professionnels (LP) avec 23 incidents graves en moyenne pour 1 000 élèves que dans les lycées d'enseignement général et technologique et les lycées polyvalents (LEGT et LPO) avec 6 incidents graves pour 1 000 élèves. Dans les collèges, ce taux est de 19 pour 1 000 élèves.

Aucun incident grave n'est déclaré pour 74% des écoles publiques et privées sous contrat (2). De même, 27% des chefs d'établissement des collèges et des lycées ne déclarent aucun incident grave. Cette situation est plus fréquente pour les proviseurs de LEGT et de LPO (32%)

que pour les principaux de collège (25%) et les proviseurs de LP (26%).

Le type d'incidents graves déclarés correspond, en premier lieu, à des atteintes aux personnes, impliquant un auteur et une victime. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les atteintes aux personnes représentent 87% des incidents graves dans le premier degré et 80% dans le second degré (3). Parmi elles, les violences verbales comptent pour plus de la moitié : 45% du total des incidents graves dans les écoles et 46% dans les collèges et les lycées. Les violences physiques représentent 36% des incidents graves dans les écoles et 24% dans les collèges et les lycées. Les autres incidents graves, moins fréquents, relèvent d'atteintes aux biens (3% dans le premier degré et 5% dans le second degré) ou d'atteintes à la sécurité (respectivement 11% et 15%).

### Précisions

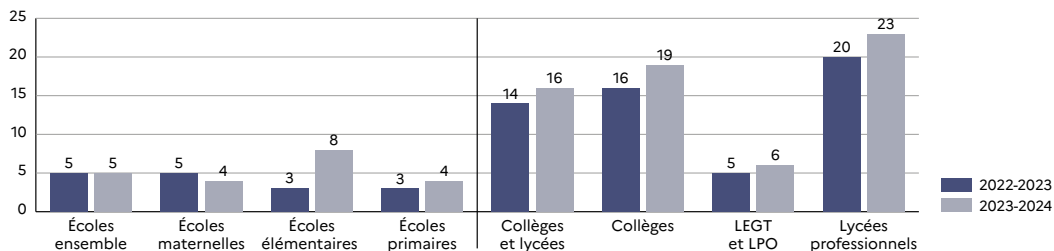
Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis), reconnu d'intérêt général et de qualité statistique par le CNIS, permet le recueil tout au long de l'année, auprès d'inspecteurs de l'éducation nationale et de chefs d'établissements, des faits graves survenus dans les établissements et écoles dont ils ont la responsabilité. Les données diffusées portent sur les écoles publiques et le second degré public et privé sous contrat. L'enquête est menée auprès d'un échantillon de 1 300 établissements et 200 circonscriptions. À partir de cette année scolaire 2023-2024, le champ de diffusion de l'enquête auprès des écoles inclut le secteur privé sous contrat.

Par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les actes envers les personnels sont retenus. Une restriction est apportée sur les violences verbales et physiques entre élèves ; seules les plus graves sont retenues comme celles motivées par une discrimination ou ayant entraîné des soins.

### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.28 ; 25.08 ; 24.08.

**1 Taux moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves (1)**



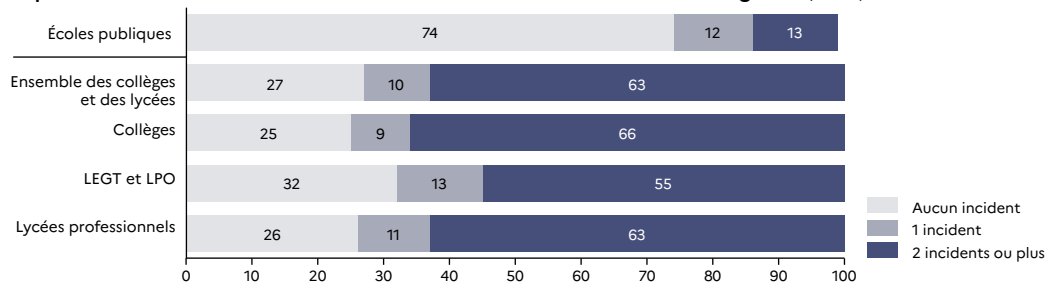
► Champ : France, écoles et établissements publics et privés sous contrat du second degré.

1. Voir « Précisions ».

**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2023-2024, 5 incidents graves pour 1 000 élèves sont signalés dans les écoles.

RERS 2025, DEPP

**2 Répartition des écoles et des établissements suivant le nombre d'incidents graves (en %)**



► Champ : France, écoles et établissements publics et privés sous contrat.

**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2023-2024, 27% des chefs d'établissement des collèges et des lycées n'ont déclaré aucun incident grave.

RERS 2025, DEPP

**3 Les incidents graves selon leur nature (en %)**

Types d'incidents graves en 2023-2024	Écoles	Ensemble des collèges et lycées	Collèges	LEGT et LPO	Lycées professionnels
<b>Atteintes aux personnes</b>	87	80	82	72	75
Violence verbale (orale ou écrite)	45	46	48	40	45
Violence physique	36	24	25	23	21
Autres atteintes aux personnes	7	9	10	9	9
<b>Atteintes aux biens</b>	3	5	4	6	6
Vol	ε	3	2	4	4
Dompage aux locaux ou au matériel	2	2	2	3	2
Dompage aux biens personnels	1	ε	ε	ε	ε
<b>Atteintes à la sécurité</b>	11	15	14	22	19
Consommation d'alcool/stupéfiants ou trafic de stupéfiants	ε	2	1	4	7
Autres atteintes	10	13	12	18	12
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

► Champ : France, écoles et établissements publics et privés sous contrat.

**Lecture :** au cours de l'année scolaire 2023-2024, 87% des incidents graves signalés dans les écoles sont des atteintes aux personnes.

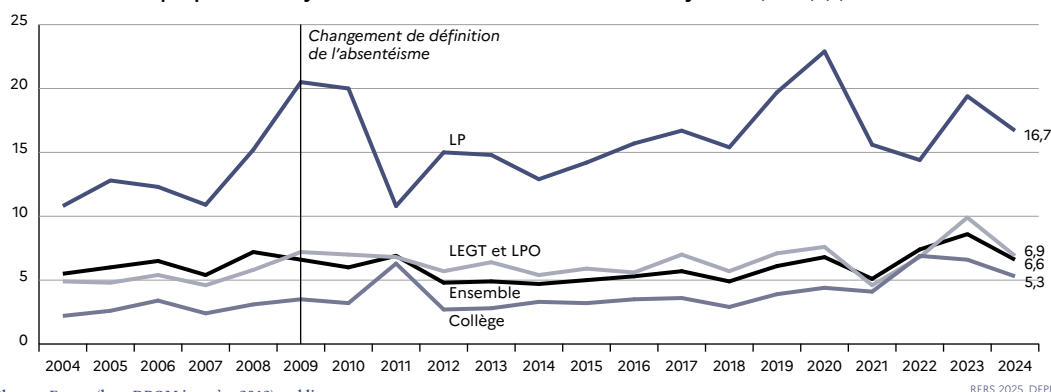
RERS 2025, DEPP

Sur l'ensemble des établissements du second degré public, en moyenne, 7 % des élèves ont été absents chaque mois, de septembre 2023 à mai 2024 (2). La proportion d'élèves absents varie sensiblement d'un mois à l'autre, avec une tendance à l'augmentation au cours de l'année, le maximum étant atteint en mai 2024. Par ailleurs, les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, la proportion moyenne d'élèves absents s'élève à 5 % pour les collèges, à 7 % pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycées polyvalents (LPO) et à 17 % pour les lycées professionnels (LP). Ce taux moyen masque des disparités entre établissements. Au cours de l'année, un quart des établissements présente au plus 1,7 % d'élèves absents, la moitié d'entre eux moins de 4,0 % alors que dans le quart d'établissements les plus concernés, le taux est de 7,7 % ou plus (3).

Une comparaison du taux d'absentéisme à chaque mois de janvier depuis le début de l'enquête montre une relative stabilité de ce taux moyen pour l'ensemble des établissements publics, avec cependant une légère augmentation en janvier 2023 imputable aux mouvements de grève (1).

En raison de leurs absences non justifiées, les élèves du second degré perdent en moyenne 2 % du temps d'enseignement de septembre 2023 à mai 2024 (4). Les collégiens perdent en moyenne 1 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, les élèves des LEGT et LPO en perdent 2 % et ceux des LP 4 %. Lorsque toutes les absences sont prises en compte, tous motifs confondus et qu'elles soient justifiées ou non, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 8 % en moyenne (5).

### 1 Évolution de la proportion moyenne d'élèves absents au mois de janvier (en %) (1)



► Champ : France (hors DROM jusqu'en 2012), public.

1. Le mois de janvier est retenu comme référence car situé au milieu de l'année scolaire et comptant régulièrement quatre semaines de cours quel que soit le calendrier des vacances scolaires.

Lecture : dans l'ensemble des établissements du second degré public, la proportion moyenne d'élèves absents est de 6,6 % en janvier 2024.

Note : la rupture de série est due au changement de la définition de l'absentéisme (et donc du calcul de l'indicateur) pour la rentrée 2008 (janvier 2009).

#### Précisions

L'enquête sur l'absentéisme des élèves est menée auprès d'un échantillon national d'un millier d'établissements publics du second degré.

Un élève est considéré comme **absentéiste** dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois (seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire).

Une absence est **non justifiée** à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le **temps d'enseignement perdu** est calculé par le nombre total des heures d'absence rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

#### Pour en savoir plus

- Notes d'Information : 25.33, 24.12 ; 23.14.

## 2 Proportion moyenne d'élèves absents au cours de l'année scolaire 2023-2024 (en %)

	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Moyenne 2023-2024
Collège	2,3	2,9	4,2	4,8	5,3	5,4	6,9	6,5	8,3	5,0
LEGT et LPO	3,0	4,0	5,8	6,3	6,9	6,8	9,2	9,2	16,9	7,4
LP	10,7	12,8	15,4	14,9	16,7	16,7	19,0	18,4	29,5	16,8
<b>Ensemble</b>	<b>3,1</b>	<b>3,9</b>	<b>5,5</b>	<b>6,0</b>	<b>6,6</b>	<b>6,6</b>	<b>8,5</b>	<b>8,2</b>	<b>12,6</b>	<b>6,6</b>

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

**Lecture** : dans les collèges publics, la proportion moyenne d'élèves absents est de 5,0% au cours de l'année 2023-2024.

## 3 Distribution de la proportion d'élèves absents au cours de l'année scolaire 2023-2024 (en %)

	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Moyenne 2023-2024
Premier quartile	0,4	0,7	1,1	1,3	1,4	1,7	1,8	1,9	3,2	1,7
Médiane	1,2	1,8	2,9	3,4	3,5	4,0	4,6	4,5	7,5	4,0
Dernier quartile	3,1	4,4	5,9	7,0	7,7	7,9	10,7	9,7	14,9	7,7
Dernier décile	7,7	9,6	12,9	13,9	15,2	14,4	17,7	18,6	27,3	14,2

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

**Lecture** : au cours de l'année 2023-2024, la moitié des établissements (médiane) ont moins de 4,0% d'élèves absents et les 10% des établissements les plus concernés par l'absentéisme (ceux du dernier décile) ont plus de 14,2% d'élèves absents.

## 4 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées au cours de l'année scolaire 2023-2024 (en %)

	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Moyenne 2023-2024
Collège	0,6	1,0	1,1	1,6	1,5	1,7	1,9	2,4	2,2	1,4
LEGT et LPO	0,8	1,4	1,4	2,0	2,0	2,3	2,5	3,5	3,9	2,1
LP	2,6	3,7	3,3	4,1	4,2	4,5	4,9	6,0	6,9	4,2
<b>Ensemble</b>	<b>0,9</b>	<b>1,4</b>	<b>1,4</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,3</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>1,8</b>

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

**Lecture** : dans l'ensemble des établissements du second degré public, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées est de 1,8% au cours de l'année 2023-2024.

## 5 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus au cours de l'année scolaire 2023-2024 (en %)

	Septembre 2023	Octobre 2023	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024	Février 2024	Mars 2024	Avril 2024	Mai 2024	Moyenne 2023-2024
Collège	4,4	6,0	6,8	8,9	9,1	8,8	8,6	9,5	8,6	7,4
LEGT et LPO	4,7	6,9	7,2	9,3	10,4	9,6	9,4	11,6	10,9	8,6
LP	7,6	9,8	8,9	10,6	11,4	10,8	11,0	12,3	13,3	10,1
<b>Ensemble</b>	<b>4,8</b>	<b>6,6</b>	<b>7,1</b>	<b>9,1</b>	<b>9,6</b>	<b>9,1</b>	<b>9,0</b>	<b>10,2</b>	<b>9,5</b>	<b>7,9</b>

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

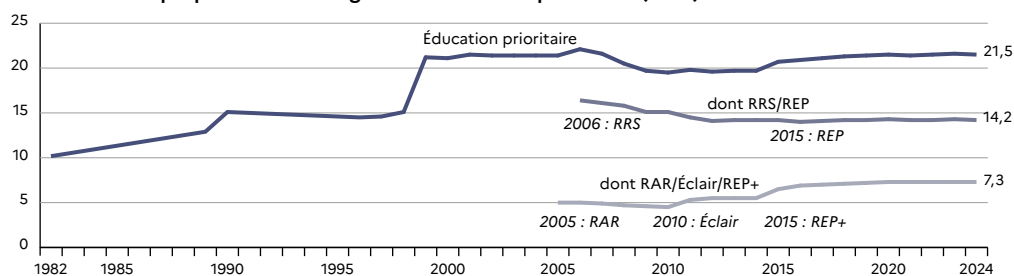
**Lecture** : dans l'ensemble des établissements du second degré public, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus est de 7,9% au cours de l'année 2023-2024.

En France, 362 collèges publics sont en REP+ et 732 sont en REP à la rentrée 2024 (2). Parmi les collégiens du secteur public, 7% (192 800) sont scolarisés en REP+ et 14% (376 600) en REP (1). La répartition géographique est hétérogène, la part des collégiens en REP+ oscillant entre 1% pour l'académie de Dijon et 96% pour celle de Guyane.

Les 2 458 écoles publiques en REP+ accueillent 8% des écoliers du secteur public (442 800 élèves) et les 4 131 écoles publiques en REP en accueillent 12% (672 900 élèves). Les disparités académiques sont semblables à celles des collèges. Un quart des élèves scolarisés en REP+ habitent dans les DROM.

Les établissements en EP accueillent des élèves présentant plus de difficultés sociales et scolaires. Sept collégiens des REP+ sur dix sont de milieu social défavorisé, contre 35% dans les collèges publics hors EP. Aux évaluations nationales de français, 53% des élèves entrant en sixième en REP+ sont dans les groupes les moins performants, contre 26% dans les collèges publics hors EP (3). Au total, 83% des collèges en REP+ accueillent plus de 60% d'élèves d'origine sociale défavorisée et 21% accueillent plus de 60% d'élèves se situant dans les groupes les moins performants aux évaluations de français de début de sixième (4). Dans le public hors EP et le privé sous contrat, ces situations de concentration de difficultés sociales et scolaires concernent 2% des collèges ou moins.

### 1 Évolution de la proportion de collégiens en éducation prioritaire (en %)



► Champ : France (Mayotte à partir de 2011), public.

Lecture : à la rentrée 2024, 21,5% des collégiens du secteur public sont scolarisés en éducation prioritaire, dont 7,3% en REP+ et 14,2% en REP.

Note : le label RAR existe de 2005 à 2010, le label Éclair de 2011 à 2014, le label RRS de 2006 à 2014 et les labels REP et REP+ depuis 2015.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

Éducation prioritaire – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information : 18.02.
- Stéfanou A., 2017, « L'éducation prioritaire : scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012 », *Éducation & formations*, n°95, DEPP.
- Stéfanou A., 2022, « L'éducation prioritaire », *Synthèse de la DEPP*, n°6 (mise à jour avril 2024).

#### Source

DEPP, système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, Base centrale des établissements (BCE) et évaluations exhaustives de début de sixième.

## 2 Nombre et proportion d'écoles, de collèges et d'élèves en éducation prioritaire à la rentrée 2024

Académies et régions académiques	Collèges en REP+			Collèges en REP			Écoles en REP+			Écoles en REP		
	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)	Nombre	Effectifs d'élèves	Part d'élèves (%)
Clermont-Ferrand	5	1 987	4,2	6	2 764	5,9	33	4 113	4,4	33	3 517	3,8
Grenoble	4	1 897	1,4	25	15 112	11,2	27	3 892	1,3	130	22 771	8,0
Lyon	22	12 207	9,8	27	13 887	11,2	149	29 283	10,6	154	29 855	10,8
<b>Auvergne-Rhône-Alpes</b>	<b>31</b>	<b>16 091</b>	<b>5,2</b>	<b>58</b>	<b>31 763</b>	<b>10,4</b>	<b>209</b>	<b>37 288</b>	<b>5,7</b>	<b>317</b>	<b>56 143</b>	<b>8,6</b>
Besançon	4	1 962	4,2	12	6 200	13,5	29	4 190	4,5	40	4 667	5,0
Dijon	1	342	0,5	21	8 981	14,6	8	1 002	0,8	94	10 363	8,7
<b>Bourgogne-Franche-Comté</b>	<b>5</b>	<b>2 304</b>	<b>2,1</b>	<b>33</b>	<b>15 181</b>	<b>14,1</b>	<b>37</b>	<b>5 192</b>	<b>2,4</b>	<b>134</b>	<b>15 030</b>	<b>7,1</b>
Bretagne (Rennes)	1	661	0,7	15	5 938	6,4	5	743	0,4	74	12 314	6,7
<b>Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)</b>	<b>10</b>	<b>4 536</b>	<b>4,2</b>	<b>20</b>	<b>8 646</b>	<b>8,1</b>	<b>64</b>	<b>9 604</b>	<b>4,6</b>	<b>89</b>	<b>14 727</b>	<b>7,1</b>
Corse	1	249	1,9	10	5 773	45,8	4	563	2,4	66	8 221	35,5
Nancy-Metz	9	3 244	3,5	25	11 106	12,3	46	6 686	3,7	126	16 547	9,1
Reims	10	4 397	8,7	20	8 566	17,0	56	7 994	7,8	78	11 309	11,1
Strasbourg	12	7 070	9,1	9	5 762	7,4	81	16 438	10,4	38	9 152	5,8
<b>Grand Est</b>	<b>31</b>	<b>14 711</b>	<b>6,7</b>	<b>54</b>	<b>25 434</b>	<b>11,6</b>	<b>183</b>	<b>31 118</b>	<b>7,0</b>	<b>242</b>	<b>37 008</b>	<b>8,4</b>
Amiens	13	6 916	8,5	30	14 612	18,0	106	14 527	8,9	188	21 239	13,0
Lille	41	17 480	11,4	77	35 008	22,8	276	43 074	13,3	446	60 140	18,6
<b>Hauts-de-France</b>	<b>54</b>	<b>24 396</b>	<b>10,4</b>	<b>107</b>	<b>49 620</b>	<b>21,2</b>	<b>382</b>	<b>57 601</b>	<b>11,8</b>	<b>634</b>	<b>81 379</b>	<b>16,7</b>
Créteil	36	20 293	9,6	99	55 010	26,2	256	47 449	10,1	548	110 294	23,5
Paris	4	1 392	2,7	26	9 731	19,3	26	3 513	3,3	186	28 920	27,9
Versailles	23	12 536	4,9	74	44 300	17,3	176	30 092	5,2	482	98 993	17,3
<b>Île-de-France</b>	<b>63</b>	<b>34 221</b>	<b>6,6</b>	<b>199</b>	<b>109 041</b>	<b>21,1</b>	<b>458</b>	<b>81 054</b>	<b>7,1</b>	<b>1 216</b>	<b>238 207</b>	<b>20,8</b>
<b>Normandie</b>	<b>15</b>	<b>5 735</b>	<b>4,3</b>	<b>41</b>	<b>16 560</b>	<b>12,6</b>	<b>81</b>	<b>12 931</b>	<b>5,0</b>	<b>175</b>	<b>26 445</b>	<b>10,2</b>
Bordeaux	3	1 448	1,1	31	15 163	11,6	21	3 595	1,4	256	27 666	10,8
Limoges	2	710	2,6	5	2 285	8,4	12	1 638	3,3	28	2 467	4,9
Poitiers	4	1 668	2,4	10	4 241	6,2	29	3 936	3,1	34	5 749	4,6
<b>Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>9</b>	<b>3 826</b>	<b>1,7</b>	<b>46</b>	<b>21 689</b>	<b>9,6</b>	<b>62</b>	<b>9 169</b>	<b>2,1</b>	<b>318</b>	<b>35 882</b>	<b>8,3</b>
Montpellier	16	9 527	8,3	16	9 194	8,0	116	18 835	8,3	84	13 457	5,9
Toulouse	3	1 607	1,3	15	7 225	6,1	40	5 896	2,5	84	9 622	4,1
<b>Occitanie</b>	<b>19</b>	<b>11 134</b>	<b>4,8</b>	<b>31</b>	<b>16 419</b>	<b>7,0</b>	<b>156</b>	<b>24 731</b>	<b>5,4</b>	<b>168</b>	<b>23 079</b>	<b>5,0</b>
<b>Pays de la Loire (Nantes)</b>	<b>10</b>	<b>3 962</b>	<b>3,5</b>	<b>19</b>	<b>7 591</b>	<b>6,7</b>	<b>69</b>	<b>11 579</b>	<b>5,0</b>	<b>89</b>	<b>12 516</b>	<b>5,4</b>
Aix-Marseille	33	16 743	13,9	29	16 353	13,6	221	39 359	15,6	167	24 428	9,6
Nice	6	3 640	4,1	8	5 676	6,4	51	10 314	5,7	45	7 655	4,2
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>39</b>	<b>20 383</b>	<b>9,7</b>	<b>37</b>	<b>22 029</b>	<b>10,5</b>	<b>272</b>	<b>49 673</b>	<b>11,5</b>	<b>212</b>	<b>32 083</b>	<b>7,4</b>
<b>France hors DROM</b>	<b>288</b>	<b>142 209</b>	<b>5,6</b>	<b>670</b>	<b>335 684</b>	<b>13,4</b>	<b>1 982</b>	<b>331 246</b>	<b>6,4</b>	<b>3 734</b>	<b>593 034</b>	<b>11,5</b>
Guadeloupe	3	899	4,5	12	4 595	23,4	17	2 074	5,8	69	8 129	22,9
Guyane	32	20 982	95,7	0	0	0,0	169	44 755	96,2	0	0	0,0
Martinique	9	2 248	16,4	13	3 963	29,0	48	4 906	17,8	64	9 033	32,9
Mayotte	9	12 377	40,7	13	17 966	59,2	93	28 444	44,6	128	35 322	55,3
La Réunion	21	14 047	26,7	24	14 434	27,5	149	31 414	30,4	136	27 429	26,5
<b>DROM</b>	<b>74</b>	<b>50 553</b>	<b>36,6</b>	<b>62</b>	<b>40 958</b>	<b>29,6</b>	<b>476</b>	<b>111 593</b>	<b>40,3</b>	<b>397</b>	<b>79 913</b>	<b>28,9</b>
<b>France</b>	<b>362</b>	<b>192 762</b>	<b>7,3</b>	<b>732</b>	<b>376 642</b>	<b>14,2</b>	<b>2 458</b>	<b>442 839</b>	<b>8,1</b>	<b>4 131</b>	<b>672 947</b>	<b>12,4</b>

► Champ : France, public.

RERS 2025, DEPP

**Lecture :** à la rentrée 2024, dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, accueillant 16 743 collégiens, soit 13,9% des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public.

## 3 Origine sociale, retard et niveau scolaire à la rentrée 2024 selon le secteur (en %)

	REP +	REP	Public hors EP	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat
Élèves de milieu social défavorisé (1)	69,8	55,9	34,6	16,5	35,1
Élèves de milieu social favorisé ou très favorisé (1)	10,4	18,8	36,9	57,9	37,9
Élèves en retard d'un an ou plus	9,4	7,0	5,2	3,2	5,2
Élèves de sixième dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en français	52,9	42,0	26,0	15,3	26,9
Élèves de sixième dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en mathématiques	60,3	49,3	31,0	20,2	32,2

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

**Lecture :** à la rentrée 2024, 69,8% des élèves scolarisés dans un collège public en REP+ sont de milieu social défavorisé et 52,9% sont parmi les moins performants en français en sixième.

## 4 Répartition des collèges par secteur selon la part d'élèves de milieu social défavorisé et la part d'élèves les moins performants en sixième à la rentrée 2024 (en %)

Proportion de collèges scolarisant :	REP +	REP	Public hors EP	Privé sous contrat	Public et privé sous contrat
Plus de 75% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	30	2	0	0	2
Plus de 60% d'élèves de milieu social défavorisé (1)	83	32	2	0	9
Plus de 60% d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en français	21	5	0	1	2
Plus de 60% d'élèves dans les groupes les moins performants (groupes 1 et 2) en mathématiques	40	13	1	2	4

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

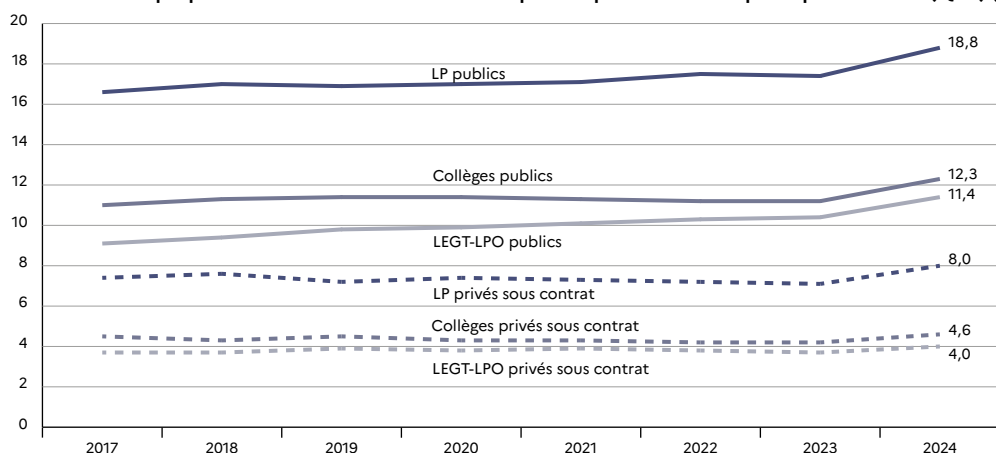
**Lecture :** à la rentrée 2024, en REP+, 83% des collèges scolarisent plus de 60% d'élèves de milieu social défavorisé et 21% accueillent des élèves parmi les moins performants en français en sixième.

À la rentrée 2024, avec l'actualisation au 1<sup>er</sup> janvier du zonage des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans l'Hexagone, 11% des élèves du second degré résident dans un QPV, soit 1 point de plus qu'avec l'ancien zonage (1). En France hors DROM, les parts d'élèves résidant dans un QPV sont les plus hautes dans les académies de Créteil et d'Aix-Marseille (respectivement 24% et 17%) (2). Huit académies, situées majoritairement au Centre et dans l'Ouest, scolarisent entre 3% et 6% d'élèves habitant dans un QPV. Dans les DROM, le zonage a été actualisé au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et sera pris en compte à partir de la rentrée scolaire 2025. Sur la base du zonage précédent, un élève sur cinq de La Réunion habite dans un QPV et un sur deux en Guyane.

Dans le secteur public, 12% des collégiens résident dans un QPV, contre 5% dans le secteur privé sous contrat. Ces collégiens sont d'origine sociale défavorisée, notamment dans le secteur public (67%, contre 37% dans le privé sous contrat) (3). Cette part est de 36% pour les collégiens du secteur public résidant hors QPV (16% dans le privé sous contrat). Le retard scolaire est également plus important pour ces élèves : dans les collèges publics, 10% des élèves habitant dans un QPV sont en retard à l'entrée en sixième, contre 5% hors QPV.

Six collégiens sur dix résidant en QPV sont scolarisés dans un collège de l'éducation prioritaire, contre un sur dix pour ceux n'habitant pas dans un QPV (4). L'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent dans une large mesure.

### 1 Évolution de la proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) (en %)



► Champ : France hors Mayotte.

Lecture : à la rentrée 2024, 18,8% des élèves scolarisés en lycée professionnel public habitent dans un QPV.

Note : un nouveau zonage des QPV est en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la métropole et du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les DROM.

RERS 2025, DEPP

#### Précisions

##### Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) –

Ce sont des territoires infra urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette géographie

a été actualisée et est effective dans l'Hexagone à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle comprend 1 362 quartiers prioritaires. Les 140 QPV des DROM, dont 36 à Mayotte, ont été actualisés au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ils seront pris en compte à partir de la rentrée scolaire 2025. Les données sur le lieu d'habitation des élèves ne sont pas géolocalisées à Mayotte.

**Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) –** Voir « Glossaire ».

## 2 Répartition des élèves du second degré et post-bac habitant dans un quartier prioritaire (QPV) par académie à la rentrée 2024

Académies et régions académiques	Nombre de QPV	Collégiens habitant en QPV (%)		Élèves de LEGT-LPO habitant en QPV (%)		Élèves de LP habitant en QPV (%)		Ensemble des élèves habitant en QPV (%)
		Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	Public	Privé sous contrat	
Clermont-Ferrand	16	4,7	2,4	4,3	1,8	7,9	4,3	4,3
Grenoble	50	5,8	2,1	5,8	1,7	9,4	3,3	5,1
Lyon	79	13,4	4,1	11,5	3,1	22,8	7,8	10,8
Auvergne-Rhône-Alpes	145	8,7	3,1	7,8	2,4	16,1	5,8	7,4
Besançon	33	10,2	3,2	8,6	2,8	16,1	7,5	9,1
Dijon	29	7,2	2,7	6,5	3,9	11,8	3,9	6,5
Bourgogne-Franche-Comté	62	8,5	2,9	7,4	3,6	14,5	7,3	7,6
Bretagne (Rennes)	31	4,6	1,5	3,5	1,1	8,4	1,7	3,2
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	57	9,5	4,6	7,6	3,8	15,4	8,1	8,7
Corse	5	4,4	3,1	4,0	3,2	8,5	0,0	4,5
Nancy-Metz	53	9,0	3,6	7,5	2,8	14,8	5,2	8,1
Reims	35	12,1	5,4	10,9	3,4	20,0	8,1	10,9
Strasbourg	35	13,4	4,5	11,8	4,0	22,5	11,0	12,0
Grand Est	123	11,3	4,4	9,9	3,4	18,1	7,1	10,2
Amiens	46	11,0	4,9	9,7	3,3	16,9	6,9	10,1
Lille	158	18,7	11,2	15,8	9,6	25,1	19,7	16,5
Hauts-de-France	204	16,0	9,8	13,8	8,4	22,5	14,1	14,5
Créteil	147	25,0	12,4	25,3	8,6	37,3	14,7	23,7
Paris	21	9,1	3,6	9,6	4,8	15,7	0,0	7,9
Versailles	130	15,6	3,7	15,4	2,8	23,0	11,6	13,6
Île-de-France	298	18,8	6,0	18,2	4,9	27,3	13,4	16,5
Normandie	63	9,6	3,8	8,3	3,8	15,7	5,8	8,4
Bordeaux	46	4,8	2,2	4,1	1,3	8,5	4,3	4,3
Limoges	13	6,5	2,3	5,3	3,0	10,3	1,9	6,0
Poitiers	24	6,3	1,9	4,8	2,7	11,0	6,5	5,5
Nouvelle-Aquitaine	83	5,4	2,1	4,4	1,8	9,4	4,3	4,9
Montpellier	59	12,3	5,4	10,4	4,2	22,7	12,0	10,9
Toulouse	49	6,4	2,9	5,4	2,1	10,6	5,0	5,7
Occitanie	108	9,3	4,1	7,9	3,3	15,7	6,7	8,3
Pays de la Loire (Nantes)	48	7,4	2,1	6,0	1,9	14,5	3,2	5,2
Aix-Marseille	98	18,7	10,4	17,1	7,9	32,5	22,1	17,3
Nice	37	8,8	2,1	6,6	1,9	15,2	6,4	7,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	135	14,5	7,5	12,6	6,2	24,8	16,8	13,4
France hors DROM	1 362	11,8	4,5	10,9	3,9	18,3	7,8	10,3
Guadeloupe	16	14,7	11,3	14,0	10,7	16,4	10,6	14,2
Guyane	32	52,9	43,3	53,4	47,5	60,6	0,0	52,9
Martinique	7	7,4	4,4	6,1	4,7	10,5	10,8	7,0
La Réunion	49	20,1	8,3	17,1	7,7	27,9	33,9	19,2
DROM hors Mayotte	104	24,4	13,0	22	14,5	26,3	21,9	22,7
France hors Mayotte	1 466	12,3	4,6	11,4	4,0	18,8	8,0	10,7

► Champ : France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

**Lecture** : à la rentrée 2024, l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). 4,7% des collégiens scolarisés dans un établissement public et 2,4% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat habitent en QPV. 4,3% des élèves des lycées d'enseignement général et technologique et polyvalents (LEGT-LPO) scolarisés dans un établissement public et 1,8% de ceux scolarisés dans un établissement privé sous contrat habitent en QPV. Pour les lycées professionnels (LP), c'est le cas de 7,9% des lycéens du public et de 4,3% des lycéens du privé sous contrat. Au total, 4,3% des élèves du second degré habitent dans un QPV.

## 3 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2024 (en %)

	Collégiens habitant en QPV		Collégiens habitant hors QPV		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé sous contrat
Proportion d'élèves de milieu social défavorisé (1)	67	37	36	16	40	17
Proportion d'élèves de milieux sociaux favorisé et très favorisé (1)	10	31	36	59	33	58
Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième	10	5	5	3	6	3

► Champ : France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

1. Les élèves dont l'origine sociale est non renseignée sont exclus du calcul.

**Lecture** : à la rentrée 2024, 67% des collégiens qui habitent dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) scolarisés dans le public sont de milieu social défavorisé.

## 4 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'ils habitent en QPV ou non à la rentrée 2024 (en %)

	Collégiens en éducation prioritaire (EP)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP)			Ensemble
	en REP+	en REP	total EP	dans le public	dans le privé	total hors EP	
Collégiens habitant en QPV	32	30	62	29	9	38	100
Collégiens n'habitant pas en QPV	2	8	11	66	23	89	100
Ensemble	5	11	16	62	22	84	100

► Champ : France hors Mayotte.

RERS 2025, DEPP

**Lecture** : à la rentrée 2024, 32% des élèves habitant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont scolarisés dans un collège réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 30% sont dans un collège réseau d'éducation prioritaire (REP), soit 62% en éducation prioritaire (EP). Ils sont 29% dans un collège public hors EP et 9% dans un collège privé, soit 38% hors EP.

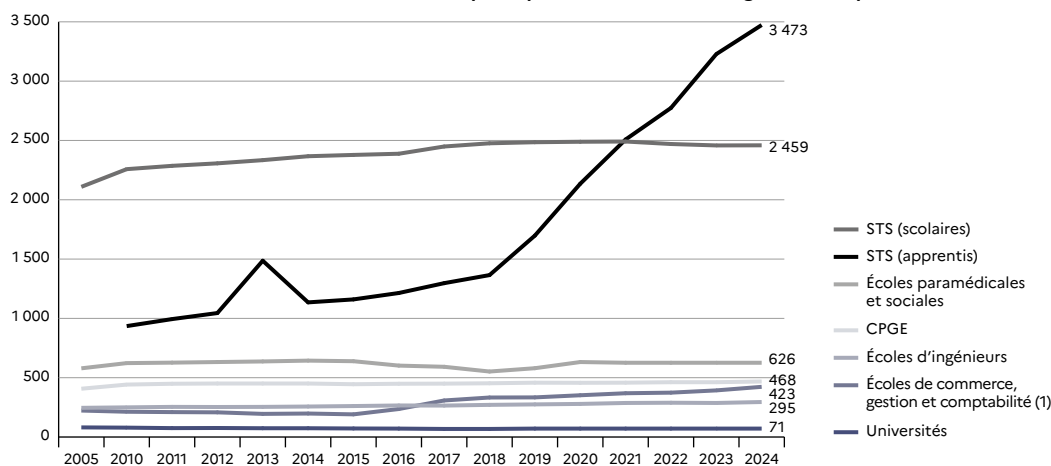
En 2024-2025, la France compte 71 **universités (1)**. Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou ont été modifiés par décrets, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux, intégrant principalement, en tant que membres ou composantes, d'autres établissements d'enseignement universitaire et des écoles d'ingénieurs. Sur ce nouveau périmètre, 124 établissements universitaires sont recensés en 2024-2025 (2).

Initiés par la loi de 2013 (« loi LRU » complétée par l'ordonnance de 2018), les **regroupements d'établissements** ont transformé l'organisation de l'enseignement

supérieur. Ainsi, 185 établissements sont actuellement membres d'un regroupement d'établissements, souvent au sein d'une même région académique (3).

Ces regroupements, composés de 1 à 17 établissements, peuvent rassembler uniquement des universités ou être composés de structures plus diversifiées : une ou plusieurs universités avec des écoles d'ingénieurs, de commerce, d'art et d'architecture ou une école normale supérieure. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concerne 1,6 million d'étudiants, dont 89 % sont inscrits dans une université.

### 1 Évolution du nombre d'établissements dans les principales filières de l'enseignement supérieur



► Champ : France.

1. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte.

Lecture : à la rentrée 2024, 2 459 établissements accueillent des étudiants en STS sous statut scolaire.

RERS 2025, DEPP, SIES

#### Précisions

**Avertissement** – Les inscriptions simultanées en CPGE et à l'université ne sont pas comptabilisées parmi les effectifs à l'université.

**Périmètre universitaire strict** – Inscriptions hors CPGE dans les universités au sens strict et historique.

**Périmètre regroupements** – Depuis 2019, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur

et de recherche. Au sein de ces nouveaux regroupements sont désormais intégrés 53 établissements supplémentaires comme membres ou composantes (hors associés et partenaires), dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces ensembles.

**CPGE, Comue, écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, EPE, Inspé, IUT, regroupement d'établissements, STS** – Voir « Glossaire ».

#### Pour en savoir plus

- Note d'Information du SIES : 16.08.

- Code de l'éducation, livre 7, titre I<sup>er</sup>, chapitre I<sup>er</sup> et chapitre VIII bis.

## 2 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2010	2015	2018	2020	2021	2022	2023	2024p	2024 Périmètre reg. (6)
Universités (1)	81	79	72	68	71	71	71	71	71	124
IUT	114	114	111	112	108	107	107	107	105	105
ESPE			30	30	30	30	30	30	30	30
STS (scolaires) (2)	2 109	2 258	2 378	2 476	2 489	2 491	2 470	2 458	2 459	2 459
STS (apprentissage) (2)		935	1 160	1 365	2 135	2 508	2 774	3 228	3 473	3 473
CPGE (2)	407	442	445	453	457	458	462	462	468	468
Écoles d'ingénieurs (3)	246	250	261	271	279	287	289	287	295	275
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (4)	223	213	191	333	352	369	374	393	423	423
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	21	27	46	45	46	45	39	38	29
Écoles normales supérieures	5	4	4	4	4	4	4	4	4	2
Écoles d'architecture	23	22	22	24	24	24	24	24	24	15
Écoles supérieures artistiques et culturelles (5)	236	235	241	296	307	305	316	327	332	322
Écoles paramédicales hors université (6)	418	406	421	370	417	408	407	407	414	414
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	161	217	218	182	215	218	219	219	212	212
Autres écoles de spécialités diverses	217	197	218	347	276	264	289	320	327	321

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Y compris CUF de Mayotte, Institut national universitaire d'Albi, université de Lorraine et les IEP de Lille, Lyon et Rennes (devenus des établissements non rattachés à une université à partir de 2019-2020). 2. Établissements disposant de classes STS ou CPGE. 3. Implantations, hors formations d'ingénieurs en partenariat (83 implantations en 2024). 4. À partir de 2016, la forte augmentation du nombre d'écoles de commerce est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. 5. Implantations à partir de 2017. 6. Voir « Précisions » (Périmètre regroupement).

## 3 Les regroupements d'établissements au 1<sup>er</sup> janvier 2025, hors inscriptions simultanées en CPGE et à l'université

Regroupements	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)						
			Universités (2)	Écoles d'ingénieurs (3)	Écoles de commerce	Écoles d'art (4)	Écoles normales supérieures	Autres (5)	
<b>Association</b>	Aix-Marseille Université	5	86 031	98,5	1,5				
	Université de Strasbourg	6	65 496	94,6	3,6		1,8		
	Site champenois (6)	13	34 623	70,7	7,7	18,9	1,4		1,3
	Université de Lorraine	2	59 015	94,5		5,5			
	Picardie Université	6	35 306	78,4	21,0		0,6		
	Sorbonne Université	6	53 013	89,2	8,1	2,3	0,4		
<b>Comue et Comue expérimentale</b>	Angers-Le Mans	2	38 219	100,0					
	Hesam Université	10	18 503		70,3	5,2	22,9		1,6
	Normandie Université	6	72 973	95,1	4,0		0,9		
	Paris-Est Sup	4	51 806	96,2	1,9				1,9
	Université de Lyon	10	126 332	89,5	7,9			1,9	0,8
<b>Coordination territoriale</b>	Université de Toulouse	17	105 657	79,2	11,6	5,9	0,9		2,5
	Université Paris Lumières	2	52 892	100,0					
	Alliance Languedoc-Roussillon Universités	5	75 828	99,4	0,6				
	Alliance Sorbonne Paris Cité	5	102 439	80,7			1,7		17,6
	Alliance universitaire de Bretagne	3	34 964	97,9	2,1				
<b>Établissement expérimental (hors Comue expérimentale)</b>	AZU (pour Artois, ULCO, UPJV)	3	48 063	100,0					
	Coordination Nouvelle-Aquitaine	6	85 072	96,1	3,9				
	Sorbonne Alliances	3	68 550	84,3		15,7			
	CY Cergy Paris Université	3	25 479	91,7					8,3
	Institut polytechnique de Paris	5	7 714		100,0				
	Nantes Université	4	41 140	90,7	5,7		3,5		
	Nîmes Université	3	5 542	97,6			2,4		
	Université Bourgogne Europe	3	28 970	99,0			1,0		
	Université Clermont Auvergne	3	34 714	88,6	9,6		1,7		
	Université Côte d'Azur	3	29 981	99,1	0,0		0,9		
	Université Grenoble Alpes	3	53 289	84,1	14,2		1,7		
	Université Gustave Eiffel	5	14 928	73,2	22,3		4,5		
	Université Jean Monnet	2	17 954	96,8			3,2		
	Université de Lille	5	74 490	98,4	0,5		1,0		0,1
	Université Marie et Louis Pasteur	4	24 824	87,0	13,0				
	Université de Montpellier	2	46 997	99,0	1,0				
	Université de Montpellier Paul Valéry	3	21 428	96,8			3,2		
	Université Paris Cité	1	59 766	100,0					
	Université Paris Panthéon-Assas	4	23 466	73,3	23,7				3,0
	Université Paris-Saclay	5	44 037	75,8	18,5				0,0
Université Paris Sciences et Lettres	9	19 516	67,7	13,7		4,9		13,7	
Université Polytechnique Hauts-de-France	4	12 017	78,2	20,9		0,9		0,0	
Université de Rennes	6	34 920	89,9	7,0				1,8	
Université de Toulouse Capitole	3	22 247	90,9					9,1	
Université de Toulouse	2	30 710	94,7	5,3					
<b>Total hors doubles-comptes (7)</b>		<b>185</b>	<b>1 649 859</b>	<b>88,5</b>	<b>6,6</b>	<b>1,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,5</b>	<b>1,6</b>

► Champ : France.

RERS 2025, DEPP, SIES

1. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte, mais pas les établissements associés ou partenaires, sauf pour les « associés renforcés » prévus par les statuts de la comue Toulouse Midi-Pyrénées. Pour les conventions de coordination territoriale, sont pris en compte tous les établissements signataires. Pour les établissements expérimentaux, sont comptabilisés les établissements intégrés, les établissements-composantes et les écoles membres. 2. Y compris les IEP. 3. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités qui sont comptabilisées dans les universités. 4. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture. 5. Comprend l'Observatoire de Paris, les écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, le Muséum national d'histoire naturelle, l'Institut libre d'éducation physique supérieure, des écoles de formation agricole, le Cnam Paris, l'EPHE et l'École nationale des chartes, Toulouse School of Economics. 6. Le nombre d'étudiants n'est pas disponible pour les établissements du Cnam Grand Est. 7. Onze établissements sont comptés deux fois.